

Chambéry et alentours

Automne 2016

Numéro 4

Plantai

le journal qui ne rend pas i-Diat

2€

Plan Vigipyrale

Des intrus dans le ciel de l'Agglo, notre éco-système en péril. La forêt se remet avec peine de l'attaque sournoise des pyrales dévoreuses de bois, l'automne semble en avance.

Mais que font les autorités ? Où est l'État quand on a besoin de lui ? C'est des fondements de notre civilisation dont on parle, c'est notre mode de vie qui est en danger : les racines des buis tiennent les flancs sablonneux des montagnes, si les buis tombent, ce sont les vignes qui s'ensablent, sans vignes plus de vin, sans vin que devient le fromage ? La France n'aura plus qu'à jeter ses baguettes.

D'où viennent-elles, ces pyrales ? Certains disent d'Asie mais qu'en sait-on vraiment ? Leurs larves se cachent partout, au printemps c'est le coup de grâce qu'elles assèneront aux arbres convalescents. Devra-t-on en revenir à la prière et à l'eau bénite ? Place Métropole, cela a fonctionné, les buis de la cathédrale, ô miracle, ont été épargnés.

Mais n'y aurait-il pas de solution plus... disons plus moderne, plus scientifique ? On pourrait inonder les bois de pesticides. Et pourquoi pas des bombes tant qu'on y est ! ? C'est qu'il n'y a pas moyen de ne cibler que les pyrales coupables sans porter préjudice aux autres papillons de nuit. On pourrait bien infiltrer quelques mouches, des mouches tueuses, quelles les bouffent !

Mais n'est-ce pas changer la peste pour le choléra ? Et que penser de fouiller tous les buis suspects individuellement ? Ça créerait de l'emploi et en complément, on investirait dans l'équipement et la technologie.

Ça coûte cher, certes, mais cela a fait ses preuves. C'est de notre humanité qu'il s'agit, nous pouvons bien nous serrer les coudes et la ceinture, et supporter nos entreprises.

Mais non, les pouvoirs publics et leurs sbires, tous ceux-là admettent que contre un ennemi aussi pernicieux, ils ne peuvent pas grand-chose. Alors ils ne font rien. Ils ne veulent pas prendre le risque. Lâcheté ou sagesse ? Une belle leçon de vie, à en croire certains.

LA CARTE DE POPY LOUIS

15^{ème} salon de la Bande Dessinée
de Maisons-Laffitte
2 et 3 avril 2005

Salut mes biquets,

Bon, j'sais pas vous, mais moi, à peine la rentrée passée, j'suis déjà é-rein-té ! Bon, faut dire qu'avec mes aïeules à crêtes grises de la maison de repos des Mugnets Fleuris, on n'a pas arrêté de l'été. Au programme : sport, sport et encore sport. Ou pour vous la faire claire, le fameux triptyque : Euro de foot, Tour de France, Jeux Olympiques de Rio. Des heures devant la télé les yeux rouges à queuler avec les copains pour encourager Griezmann, râler sur le cure dent Froome ou à tenter de comprendre les subtilités du rugby à 7 féminin. Bref, j'étais déjà bien crevé. Et puis l'autre jour, en feuilletant, comme tous les matins, le Dapuphiné d'un air hagard, j'suis tombé sur le rapport de la Cour des comptes qui s'en prenait à mon bébé (nan, pas Bernadette, mon autre bébé !) le Lyon-Turin. Soit disant qu'il coûterait trop cher, qu'il plomberait l'agence de financement des infrastructures et patati et tralalère... Oh, j'me suis redressé d'un coup dans mon fauteuil... Mais nom d'une pipe en bois si mon Lyon-Turin était ruineux ça se saurait, non ?!!! Du coup, ça m'a réveillé, et j'me suis précipité (ou presque) pour organiser la fronde. Enfin, une quête quoi ! Alors au moment du goûter, après avoir joué la dame de compagnie idéale servant sautées, jus de raisin et cake aux fruits confits, je passe entre mes petits protégés avec une corbeille à pain... Bon, pour le moment, on a récolté 9 euros 21, une pièce de 5 anciens francs, et un bout de dentier cassé... Pas gagné pour combler le 1 milliard 6 qui manque ! Et c'est pas fini, car maintenant il y a Eric Piolle et Chiara Appendino, maires de Grenoble et Turin, qui s'unissent pour dire non à mon petit train.

Bon la Piolle, on la connaît, une vraie tête de pioche celle-là. J'l'aurais invité à venir partager un jus de raisin avec nous autres un après-midi : Nada, wala, pas répondu. Mais, la p'tiote tagliatelle turinoise, jamais vu. J'peux peut-être lui jouer la sérénade du vieux Cassanova, parce qu'un Lyon-Turin qui zappe la capitale de la noix, bon on peut toujours s'arranger, mais s'il ne s'arrête pas à Turin... Ça fait un peu Paris-Dakar en Amérique du sud comme truc. Enfin, de toute façon, faut voir, parce que la petite ritale, elle est du mouvement 5 étoiles, alors tout ça c'est des écobos-anarchos-cheveux-crado-pipi-de-chat. Allez, j'vous embrasse mes petites brebis. Et peace !
Loulou

POLENTA !

80 GALERIE DE LA CHARTREUSE

73000 BARBERAZ

À NOS LECTEUREUSES

LA FABRIQUE DU TERRITOIRE

Le 23 juin dernier, Xavier Dullin lançait « La fabrique du territoire » destinée à imaginer et à mettre en place le Chambéry métropole de 2030. Présenté comme un « concept innovant » remplissant une « mission de réflexion citoyenne et collective » (Journal du BTP, 12/07/16), ce projet a tout de suite séduit la rédaction de Polenta!. Entre le « social wall » pour suivre la vie du projet sur les réseaux sociaux, les portraits d'acteurs et d'habitants du territoire tous plus dithyrambiques les uns que les autres, le « panel citoyen et représentatif » du territoire, les sondages et les forums en ligne, il y a de quoi être sous le charme de cette opération de com' à l'« esprit de concertation citoyenne ». Bien que Chambéry métropole ne nous ait pas encore sollicité, on a décidé de nous-aussi participer à cette formidable aventure, avec « une feuille de route, concrète et constructive qui sera proposée aux acteurs du territoire d'avenir de Chambéry métropole, pour le construire et rendre le possible le réel, ancrant ainsi le projet d'agglomération dans un projet de génération ». Evidemment, on vous tiendra au courant des avancées.

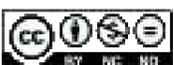
Ce journal est édité et diffusé par l'association Polenta!
80 Galerie de la Chartreuse, 73 000 Barberaz
www.polenta.top
contact@polenta.top

Ont participé à l'élaboration de ce numéro : Andrea Ehorn, Audita, Céline, Chloé Minssieux, Christelle, Élo, Flo, Frédéric Delville, Gaëlle, Isabelle, Lulu, Maria Tania Elisa, Mathilde, Matt Wazou, Mika, Mikael Chambru, Nesh, Rachel Carle-Gravier et leurs ami-e-s.

Directeur de publication : Mikael Chambru.
N° CPPAP : 0118G9247
N° ISSN : en cours.
Imprimerie : Néa'graphic, 275 rue Pierre et Marie Curie, 73490 La Ravoire.

Tirage : 1 500 exemplaires.
Ce numéro a été bouclé le 9 octobre 2016.
Dépôt légal : octobre 2016.

Polenta! a été réalisé avec des logiciels et des polices libres ou pirates.



A VOS STYLOS, À VOS CLAVIERS

On ne vous le rappellera jamais assez, mais nous sommes convaincus que vous avez plein de choses intéressantes à raconter sur le territoire chambérien et sur ce qu'il s'y passe. Alors n'hésitez pas à nous écrire, nous sommes toujours à l'écoute de nos lectrices et lecteurs. Nous acceptons même les cartes postales de vos vacances.

EN AVOIR POUR SON ARGENT (BIS)

Dans le numéro précédent, nous avons encore rencontré quelques soucis d'impression indépendants de notre volonté. Une nouvelle fois, toutes nos excuses. Cette fois-ci, on espère qu'il n'y aura pas de soucis, on compte sur notre imprimeur.

LA JUSTICE CRACHE SUR LA PRESSE

Le 26 septembre dernier, la justice grenobloise a reconnu coupable le journal Le Postillon et l'a condamné à 6 900 € d'amende et de dommages et intérêts. L'amende pénale est étonnante, car il est rare que le tribunal aille au-delà des réquisitions du parquet, et dans ce cas la procureure n'avait rien requis. Le petit frère grenoblois de Polenta! était attaqué pour injure et diffamation par le maire de Pont-de-Claix et président de la métropole, Christophe Ferrari, et sa directrice de cabinet à la mairie, Yveline Denat suite à la publication d'un article documentant la souffrance au travail à la mairie pontoise (voir Polenta! n°3). Au concours de crachats, c'est donc la justice qui remporte la première manche. Malgré la défaite, le service juridique du Postillon la joue fairplay : « Nous pensons à cette juge, qui a rendu le verdict en quarante-neuf secondes, de cette voix sans conviction. En janvier 2015, sans doute était-elle Charlie. Peut-être a-t-elle mis des posts sur Facebook sur la liberté de la presse et le droit à la caricature. Peut-être a-t-elle même donné de l'argent pour sauver la presse indépendante. Et quelques mois plus tard, voilà qu'elle condamne le seul journal papier indépendant de Grenoble et sa région. Alors c'est sûr : depuis Charlie, il y a eu Paris, Nice, Saint-Etienne-du-Rouvray, et ils sont loin maintenant les dessins de stylos et de kalachnikovs, et les déclarations d'amour à la satire. Mais quand même : ça doit relever d'une certaine dissonance cognitive, voire même d'une vraie souffrance au travail, d'énoncer un tel jugement ». Le Postillon a décidé de ne pas en rester là, il fait appel au nom de la liberté d'expression. Mais attention à tout excès de confiance pour la revanche, la justice joue toujours à domicile.

RETARD EN GARE

Le 7 juillet dernier, Chambéry métropole a décidé de verser 844 324 € au groupement d'entreprises Léon Grosse TP, B+M Architecture, Ingerop et Viry pour les préjudices subis liés à l'interruption temporaire des études et des travaux du futur Pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry. Initialement, le projet prévoyait la réalisation en une seule phase de la passerelle et du bâtiment, pour une livraison en septembre 2015. Sauf qu'à l'été 2013, la SNCF, qui devait occuper une partie du bâtiment, a fait part de son intention de se désengager du projet, y mettant ainsi un coup d'arrêt. Depuis, les négociations entre Chambéry métropole et la SNCF ont repris et une solution a été trouvée : le futur bâtiment sera livré en 2019. Reste que ces attermoissements auront coûté près d'un million d'euros et entraîné quatre années de retard. Du grand amateurisme.

ÇA BOSSE PEU AU LYON-TURIN

Au détour d'un article publié par Lelanceur.fr (29/08/16), on apprend que le chantier pharaonique du percement du tunnel du Lyon-Turin ne regroupe actuellement qu'environ 440 salariés, parmi lesquels 160 faisaient déjà partie des entreprises effectuant les travaux, 65 emplois sous-traitants et environ 210 intérimaires, dont seulement la moitié de Mauriennais. On est donc bien loin des 3 à 6 000 emplois directs par an annoncés en 2012 pour justifier le projet, soit un total de 30 000 emplois directs entre 2014 et 2021 (Journal du conseil régional Rhône-Alpes), et également du chiffre, revu à la baisse en 2013 par le Préfet de Savoie, de 21 000 emplois créés en 9 ans (Lyon Capitale). De plus, selon l'Observatoire du Grand Chantier du Lyon-Turin du 14 juin 2016, il y aurait actuellement plus de 70 travailleurs détachés sur le chantier. Et d'après Louis Besson, qui préside la commission intergouvernementale pour le Lyon-Turin, tout serait fait dans la légalité. Pour en avoir le cœur net, la CGT (qui fait pourtant partie des principaux promoteurs de la LGV Lyon-Turin) souhaite depuis un an vérifier par elle-même que ces employés travaillent et vivent dans de bonnes conditions (« ces hommes pouvant cumuler semaines de 70 heures et conditions indignes d'hébergement »). En vain. Le groupe Spie Batignolles aurait des choses à cacher qu'il ne s'y prendrait pas mieux.

DES OBSTACLES SUR LES VOIES

La Ligne à grande vitesse (LGV) Lyon-Turin n'en finit pas de faire parler d'elle. Dernier événement en date, le 29 septembre dernier : l'association Anticor (qui lutte contre la corruption et pour rétablir l'éthique en politique) a déposé une plainte devant le procureur du parquet de Paris. D'abord pour violation des règles européennes en matière d'attribution de marchés publics : l'attribution du marché de certification des coûts à la société Tractebel, associée à Tuc Rail, contreviendrait à l'engagement d'indépendance pris par le gouvernement car Tractebel était sous-traitant de Lyon-Turin Ferroviaire et le président de Tuc Rail siégeait au conseil d'administration de Réseau ferré de France. Mais aussi pour conflit d'intérêts : Hubert du Mesnil, président de Lyon-Turin Ferroviaire, a attribué un marché à Tractebel qui est une filiale d'Engie (ex GDF Suez) dont il est également le président de l'Institut pour la gestion déléguée.

CE N'EST PLUS LA FAUTE DES ÉPINARDS

Nouveauté de la rentrée scolaire, Sodexo est le nouveau prestataire pour la restauration collective de la Ville de Chambéry. Ayant remporté la nouvelle Délégation de service public (DSP), la multinationale, numéro un mondial de la restauration aux chiffres d'affaires annuels de 18,4 milliards d'euros, prend la suite de Scolarest. Au menu désormais, « du bon, du bio et du local » (Le Dauphiné, 31/08/16). De quoi réjouir les bambins et leurs parents. Evidemment, plus on est riche, mieux on mange !

UN PREMIER IMMEUBLE À LA CASSINE

Le 9 juin dernier, la première pierre du futur pôle d'affaires de la Cassine à Chambéry a été posée sous les applaudissements de Xavier Dullin. Le président de Chambéry métropole est enthousiaste et tient à le faire savoir : « *C'est beaucoup plus qu'un immeuble de services qui se construit : c'est la première pierre du nouveau visage de l'entrée de ville de Chambéry qui s'amorce ici* » (Le Dauphiné, 21/06/16). Enfin bon, pour le moment ce n'est qu'un seul bâtiment, modestement appelé « Evolution » : il compte 2 608 m² de bureau, pour une livraison prévue en fin d'année. Ailleurs, ce n'est toujours que friches, ruines et rangées de maïs. Les 100 000 m² de bureaux et le projet de 20 ha vendus auprès des investisseurs comme un « démonstrateur d'innovations technologiques et sociétales au cœur de la ville » et présentant « la capitale savoyarde en tant que futur pôle économique majeur du Sillon Alpin », il faudra les attendre encore plusieurs dizaines d'années. Et surtout, il faudra penser à en parler avec les Chambérien-ne-s plutôt que de ficeler le projet entre « experts » dans les couloirs de Chambéry métropole comme c'est le cas depuis quelques mois. Eh oui, la démocratie, c'est difficile !

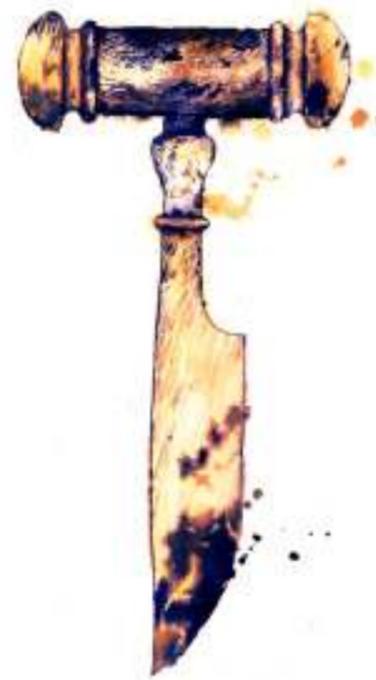
SOLIDARITÉ - CARREFOUR, LE COURANT NE PASSE PAS

Au printemps dernier, Carrefour a discrètement approché Réseau de transport d'électricité (RTE) pour que la filiale d'EDF lui mette à disposition la parcelle jouxtant le poste électrique haute-tension de Bissy, lui-même situé à deux pas de Chamnord. Le but ? Transformer cet espace en un jardin solidaire pour écouler les « biodéchets » (aliments retirés de la vente, que les Restos du Cœur n'ont pas voulu parmi les 200 t qu'ils récupèrent déjà tous les ans) en faisant un compost, ainsi qu'en élevant poules et lapins. Une jolie opération de communication en perspective à moindres frais, sauf que, manque de chance, ce terrain est déjà exploité depuis des années par des salariés de RTE qui y cultivent des légumes. Résultat, la question a vite été tranchée par la filiale d'EDF : Carrefour n'aura pas son jardin solidaire sur ces terres. Vouloir faire du développement durable à tout prix sans se poser la question de ce qui existe déjà et qui dure sur le temps, est-ce bien sensé ?

LA LOI DU TRAVAIL

Le 14 septembre dernier, il y avait du monde sur la place du Palais de justice de Chambéry. Laura Pfeiffer, une inspectrice du travail condamnée en décembre 2015 pour recel de courriels internes à Tefal et violation du secret professionnel, se retrouvait sur le banc des accusés de la Cour d'appel. La justice lui reproche d'avoir fait son travail, c'est-à-dire d'avoir révélé des infractions à la législation sur les 35 h au sein de l'entreprise rumillienne en dressant un procès-verbal pour « travail dissimulé » en novembre 2014 et de ne pas avoir cédé aux pressions de Tefal et de sa hiérarchie qui souhaitaient étouffer l'affaire, d'abord en modifiant ses conclusions puis en l'écartant du dossier. Ces pressions sont rendues publiques par des courriels transmis à Laura Pfeiffer par un salarié de Tefal, licencié depuis pour faute grave et qui comparait ce jour-là à ces côtés. C'est également cela qui est reproché à l'inspectrice du travail. Ce mercredi 14 septembre, ce n'est donc pas Tefal qui était jugé. Après plus de 5 h de débat, l'avocate générale a demandé que les peines signifiées en première instance soient confirmées pour l'inspectrice du travail et le lanceur d'alerte, soit 3 500 € d'amende avec sursis et l'inscription de leur condamnation sur leur casier judiciaire. Verdict le 16 novembre. Cette histoire est quasi sans précédent : celle d'une grosse entreprise, pesant plusieurs milliers de salariés, qui attaque en justice une fonctionnaire parce qu'elle remet en cause son organisation du travail afin de simplement faire appliquer la législation en vigueur.

Chroniques judiciaires



N°1 : L'ADMINISTRATION DES FAITS

De la justice, que lit-on dans les journaux ? Les affaires du beau monde, politique ou business, sur plusieurs pages. Ou bien celles où le sang coule sous forme spectaculaire. Et puis des chroniques judiciaires, pages de divertissement quasi-obscènes, qu'on lit comme les faits divers, remplies de clichés et de détails personnels, porte-paroles de la voix des tribunaux. Rien pour comprendre ce qu'il se passe au quotidien dans un tribunal. Alors *Polenta!* a embauché un étudiant. Pendant deux ans, il s'est assis sur les bancs des tribunaux correctionnels civils et pénaux de Chambéry. Plus de 200 procès au compteur. Dans les chroniques judiciaires, il revient sur cette expérience *in situ*. Mais ne vous attendez pas à saliver. Ici, point de détail sordide, rien sur la psychologie des prévenus. Le fond des affaires, rien à faire. Non, ce qui nous intéresse, c'est la Justice elle-même, ce sont ses formes, ses rituels, ses codes, ses biais. Ici, c'est la Justice que l'on juge.

L'exemple

Encadré par deux gendarmes, un jeune garçon, coupe au bol et mains menottées dans le dos, fait son apparition en salle d'audience pour être ensuite escorté sur le banc en bois dévolu aux prévenus. Dans un cliquetis métallique, les menottes lui sont retirées. Il se lève, l'air ailleurs, et sur injonction du juge, se dirige vers la barre. Après les vérifications administratives d'usage, le juge prend la parole : « *Il vous est reproché d'avoir, à Challes-les-Eaux, le 21 août 2014, commis une tentative de vol avec dégradation, en l'espèce en brisant une vitre du sous-sol de l'habitation de Madame Lenoir et ce en état de récidive légale pour avoir été condamné en 2012 par le tribunal pour enfants de Chambéry pour des faits identiques* ». Puis soudain, le ton change, plus rude : « *Alors, les faits sont simples, hein, vous vous êtes introduit dans le jardin d'une propriété et vous avez donc cassé la vitre de la cave. On vous a retrouvé parce que vous vous êtes blessé relativement, que votre sang a goutté tout le long entre les lieux où se sont déroulés les faits et votre domicile et les gendarmes n'ont eu effectivement qu'à suivre vos traces de sang puisqu'il y en avait jusque sur la poignée de votre porte. Voilà, donc, vous avez reconnu les faits, vous n'avez pas nié les violences, hein, parce qu'effectivement, raisonnablement, on sait que c'était destiné à pouvoir ouvrir la fenêtre et rentrer à l'intérieur et on ne sait pas vraiment la motivation et on ne comprend pas très très bien. Pourquoi vous avez commis ces faits, Monsieur ?* ».

À l'invective du juge, le jeune homme relève la tête et marmonne, d'une voix peu assurée : « *Comme je l'ai dit dans mes déclarations c'est parce que j'suis énervé, j'suis énervé j'casse la vitre, quoi, voilà. J'étais pas bien dans ma tête* ». Font suite quelques questions du juge qui ne relèvent que peu de l'enquête : « *Ça vous fait plaisir d'être en prison ? Qu'est ce qu'il faut faire pour que vous arrêtez ?* ». Et de conclure : « *C'est toujours un peu triste, vous avez toute la vie devant vous, vous avez deux jambes, deux bras, vous pouvez travailler* ».

Puis vient le réquisitoire du procureur : « *Le problème hein c'est la tentative de vol. [...] Effectivement, il déclare que, s'il a cassé la vitre de cette maison, c'est simplement parce qu'il a été victime d'un coup de colère. Alors bon, ses déclarations n'apparaissent pas du tout crédibles, on a du mal à penser qu'il ait pu, sur une maison au bord de la route hein, c'est une petite fenêtre au sous-sol qui a été cassée, on a du mal à croire que ça a été cassé que pour une question, j'allais dire, de défoulement de Monsieur Olive, qui s'est effectivement blessé et c'est la raison pour laquelle il a rebroussé chemin. Et c'est la raison pour laquelle il n'est poursuivi que pour la tentative, hein, puisque, j'allais dire, cette tentative n'a manqué son effet que par une circonstance atténuante d'un saignement* ».

Finalement, le jeune homme sera « *reconnu entièrement coupable des faits qui lui sont reprochés* » c'est-à-dire pour tentative de vol, et « *en répression condamné* » à deux mois d'emprisonnement ferme. Le procès aura duré en tout et pour tout une dizaine de minutes.

L'analyse

Quelle « preuve », formelle et « certaine » détient le juge pour affirmer que le prévenu est « réellement » coupable d'une tentative de vol, donc que celui-ci possédait « sans nul doute » l'intention de voler la maison ? À l'observateur que nous étions, la version du jeune homme (un éternement soudain et un besoin de se défouler) s'avère tout aussi plausible que la velléité de vol dont l'affuble le procureur, et, en définitive, le juge. Comment savoir alors ? Pour le juge, cela n'est pas la vraie question : il ne cherche pas à savoir mais à convaincre et se convaincre. Avant toute possibilité de juger, le juge doit (se) construire un récit, une histoire des événements. Il raconte le passé en se servant de ce qu'on pourrait appeler son sens commun pour « boucher les trous » laissés par les indices objectifs (on a ici : la vitre cassée, les traces de sang qui mènent jusqu'au domicile du jeune homme, ses confessions sur sa responsabilité dans le bris de la vitre, mais manque malgré tout un aspect essentiel : la volonté de voler, que le jeune homme nie formellement). Dans les paroles du juge, cette adjonction d'éléments au récit disponible est manifeste dans l'assertion : « *On sait que c'était destiné à pouvoir ouvrir la fenêtre et rentrer à l'intérieur* ». Une fois ce « récit plausible » entériné, au moins dans son esprit et avec certitude, le juge compare les éléments du récit à la Loi, ce qui lui permet de construire des « faits juridiques », considérés par la loi comme illégaux, ici, « tentative de vol avec effraction ».

On aurait pu croire que le juge déclare un prévenu coupable lorsqu'il obtient, grâce à un travail d'enquête, des preuves indubitables que celui-ci a bien commis des actes répréhensibles. Or, le travail de ce juge consiste plutôt à prendre connaissance des différents récits en concurrence (ici, et pour faire vite, le récit du procureur (avec la volonté de voler) et le récit du jeune homme (sans la volonté de voler)), puis à les classer (à les « juger ») en fonction de ce qu'il estime être le plus probable. Une fois ce classement fait et le récit le plus probable (pour lui) ratifié, il l'entérine dans sa condamnation finale. Juger, ce n'est donc pas prouver mais plutôt classer, ce que le juge confirmera dans un entretien postérieur : « *Je doute toujours mais le problème [...] du doute c'est qu'il faut qu'à un moment il s'arrête et il faut qu'une décision soit prise* ». Cette urgence de la « décision », la condamnation de la personne (décrétée par le juge 112 fois sur 113 procès pénaux observés), entre pourtant en tension avec une règle de droit régulièrement évoquée par les avocats de la défense : « *Le doute doit bénéficier au prévenu* ». À suivre donc.

LES BUREAUX SE SÈMENT À LA VOLÉE



Situés le long de la rue Daniel Rops à Cognin, les jardins Chiron sont sur le point de disparaître. En lieu et place, Chambéry métropole prévoit d'y étendre le parc d'activités économiques de la Digue, afin d'y implanter, peut-on lire dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de Métropole Savoie, de nouvelles activités tertiaires. Des bureaux donc, plutôt que des légumes. Décidément, c'est toujours la même chose. Alors, avant que ces jardins ne soient rayés de la carte une fois pour toutes, on vous propose un voyage à la Jean-Jacques Rousseau période naturaliste : s'enfoncer en pays indigène, prendre contact avec la tribu locale de jardiniers et dialoguer avec elle. Avec un objectif, mettre à nu l'âme de cet écrin de verdure.

Remontant l'allée centrale cahoteuse, bordée de parcelles garnies de tomates biscornues et joufflues inconnues aux bataillons de votre Monoprix, et de courges plus grosses que dans les contes suédois de notre enfance, je finis par tomber sur un tronc. De celui-ci sortent deux bras, deux jambes et une tête. Pierre, 86 printemps au compteur, casquette de prolo vissée sur le crâne, est assis sur un minuscule tabouret, penché vers la terre qu'il gratte tranquillement d'une griffe à main. Pénétrant dans son jardinet, je m'assieds à même le sol que je me mets moi aussi à grattouiller avec mes doigts, dans un souci de mimétisme visant à mettre l'autochtone à l'aise. De ses grosses mains rondes et épaisses forgées à grands coups de travaux manuels, Pierre me montre de minuscules poireaux, fruits de son labeur avec dame nature. Ce sont des poireaux perpétuels, une antique variété, ancêtre de notre bon vieux poireau des jardins. « Ils n'ont pas besoin d'être traités. Comme d'ailleurs tous les légumes que je cultive ». L'ex-postier grenoblois installé à Chambéry depuis le début des années 90 fait aussi dans les choux, les haricots verts, les cassis... « Et tout ça pousse naturellement ».

Pour cet adepte des techniques douces, l'annonce un brin brutale de la fin des jardins Vicat a fait l'effet d'une bonne giclée de produits Monsanto sur ses cultures. « C'est dégoûtant ! Je ne vois pas pourquoi, subitement, il faudrait partir ! C'était ma distraction du samedi et dimanche. Alors, bien sûr, les entreprises cherchent du terrain mais quand même... ». Mais une fois le choc passé, le sentiment d'injustice des débuts a peu à peu laissé place à un sentiment de morosité plus diffus : « Faire le jardin, ça me maintenait en forme. Je mangeais mes produits, les distribuais autour de moi... Mais depuis que j'ai appris la nouvelle, je ne suis pas bien. Si je ne fais plus rien, c'est un peu la fin. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas une loi qui interdise des choses comme ça ». Avant de tenter dans un sursaut humoristique un peu forcé : « J'ai plus qu'à téléphoner à Hollande ! ». Puis l'instant d'après, redevenu sombre soudain, cherchant à se raccrocher à quelque chose en se tournant vers moi : « Mais vous, vous connaissez quelqu'un à la mairie, vous pouvez faire quelque chose ? ».

« On se retrouve à plusieurs familles ici, on se fait des amis, les enfants jouent, c'est important pour eux de pouvoir profiter d'un endroit tranquille, presque sacré. »

Le chasseur-cueilleur

Après cette première rencontre pour le moins déboussolante, rien de tel qu'un bon bol d'air pour se remettre les idées en place. J'entame donc un petit tour des jardins. Le long de frêles clôtures en croisillons qui laissent passer rayons de lumière, végétation aux courbes sauvages et voleurs de pommes, défilent des petits bouts de vie découpés en parcelles : un banc de bois, une table en formica, des chaises en plastique, des parasols pastels, des abris de fortune faits de tôles en zinc, quelques serres, des cagettes en bois par centaines... Et puis sous une tonnelle, le portrait peint d'un enfant à côté d'une pendule à l'effigie des monuments parisiens.

Je remonte l'allée centrale au milieu des herbes folles et des fleurs mauves.

Des insectes me sautent au visage ou s'accrochent aux mèches de mes cheveux. À l'ombre d'un figuier qui m'offre la corolle violette de ses fruits délicieux, arrivés juste à maturité pour mon passage, je tombe nez à nez avec un employé de Chambéry métropole.

L'homme, visage clair et polo gris floqué du sigle du Service des eaux, est venu remplir un petit cageot. D'abord méfiant à mon égard, il m'avoue qu'il vient « quelques fois par an » faire ses courses au supermarché naturel que sont les jardins de Cognin. « Mais là, ça faisait un moment que j'étais pas venu, ça a drôlement poussé. Y'en a qui ont laissé leurs jardins à l'abandon ». Et la fin des jardins justement, qu'en pense-t-il ?

« C'est dommage, c'est vrai que c'était un bon bol de nature pas loin de Cognin ».

Avant d'ajouter, comme pour ne pas mordre l'autre main qui le nourrit :

« Bon après, dans les logements OPAC d'aujourd'hui, ils essaient de mettre aussi des potagers, notamment à St Jean d'Arvey, là où j'habite ». Je souris mentalement en pensant : « Vas-y mon gars, essaie d'aller chourer des fruits dans des jardins de l'OPAC, tu vas voir comment tu vas être reçu... ». Prenant congé de notre chasseur-cueilleur de Chambéry métropole qui, au fond, a l'air d'un brave type plutôt que d'un charognard venu se repaître de la carcasse des jardins encore chaude, je m'enfonce dans une nature rendue par endroit quasiment à l'état sauvage.

L'ouvrier

Des panneaux aux armes de la société de gestion d'immeubles grenobloise Getrim ont fleuri comme du chiendent sur l'ensemble des clôtures. Alors que je tente d'en arracher un (je n'ai pas de quoi prendre une photo), je suis abordé fort civilement par la voix rauque d'un type : « Hey, faut laisser ça, c'est pour prévenir les copains jardiniers ! ». Parce que mon explication aurait sûrement l'air louche, je joue la diversion en l'interrogeant sur les jardins. Carlos, les yeux dans le vague, pointe le sien du regard. Sans ce bout de terrain, ce quinquagénaire au visage anguleux et impénétrable serait sans doute devenu fou. « Je conduis des pelles à chenilles dans les travaux publics qui explosent le niveau de décibels et font trembler la terre sur leur passage. Ce boulot m'a rendu l'ouïe ultra-fragile. Chez moi, j'entends tout : la télé, les voisins, même le frigo. Le moindre bruit me tape sur le système. Ici j'étais bien, les oiseaux, l'air, le vent, le calme ».

La trajectoire familiale de Carlos suit, en même temps qu'elle en résume les contours, l'histoire des jardins. Son père, ouvrier d'origine portugaise, travaillait pour Vicat, un groupe grenoblois ayant au début des années 80 repris l'activité de la cimenterie Chiron, sa main d'œuvre et sa cité de pavillons ouvriers bordée des fameux jardins. Quand, au milieu des années 90, la cimenterie ferme définitivement, Vicat coupe l'arrivée en eau. Jouxant le cours paisible de l'Hyère, la cheminée de la cimenterie trône toujours par-delà les arbres, mais depuis, c'est librement (et gratuitement) que les ouvriers, leurs descendants, et une nouvelle population se sont organisés en totale autogestion. « On se débrouille, résume brièvement Carlos. Moi j'ai trois bonbonnes de 1 000 L d'eau de récupération et même l'électricité grâce à des panneaux solaires ». À le croire, les valeurs ouvrières, sorte de creuset universel, flottent toujours au-dessus des pommiers en fleurs. « L'été, on fait des barbecues. On connaît tout le monde, et tout le monde se connaît. Ya le chinois, Pierrot, l'italien, un autre portugais, Antonio, qui est un peu malade avec ce qui nous arrive ». Carlos se dit prêt à racheter son jardin avec son frère, même à crédit, mais il sent bien que c'est trop tard, qu'il aurait fallu s'organiser, que le couperet tombe trop vite. « Et puis, même si je suis dégoûté pour moi personnellement, c'est pour le jeune, mon voisin, que je me fais le plus de souci. Je l'avais aidé à s'installer. Il a choisi son mode de vie et je trouve ça respectable, mais pour lui ça va être encore plus dur que pour nous ».

L'habitant

C'est en suivant un petit chemin longeant une bâtisse imposante aux fenêtres murées ayant jadis servi de squatt que l'on débouche sur une clairière baignée d'une lumière douce. Bienvenue chez Matéo, le fameux « jeune voisin ». Enfin, il convient ici de mettre « chez Matéo » entre guillemets tant ce garçon originaire de Lombardie n'a pas franchement l'âme d'un propriétaire foncier. « Pour moi, la propriété lucrative ne doit pas exister. Le logement et les transports ne doivent pas être un marché. L'habitat est un droit de base, alors qu'aujourd'hui chacun est prisonnier de son loyer hors de prix à payer. Tout ça c'est juste du business... ». Ainsi parle Matéo, personnage aux facettes fascinantes qui flirte sans cesse, dans un français agrémenté d'une pointe d'accent transalpin, entre philosophie, sociologie et métaphysique des tubes. Collier de barbe fine qui rappelle la dissidence russe des années 70, peau halée et regard noir et vif derrière ses lunettes. Lui, qui avoue sans se faire prier que « vivre comme tout le monde, payer un loyer, selon le diktat de la société » lui est insupportable, dit tenter de s'arranger au mieux avec le système dans lequel il est né. C'est en suivant ses principes, qu'il y a trois ans, il a débarqué dans ce bout de verdure pour... y vivre. « Ici, je me suis senti tout de suite à l'aise, j'ai senti que c'était un bon lieu qui avait une histoire ».

Sa bâtisse de moellons recouverts d'une bonne couche de peinture blanche dépareille un peu au milieu des frêles cabanes à outils en tôle. À l'intérieur, c'est un minuscule refuge d'une dizaine de mètres carrés, où règne en maître le bois de palette (« de plutôt bonne qualité de composition ») qui sert de sommier, d'étagères et de bois de chauffage pour l'hiver. Un petit bureau, quelques livres, des bougies aux coulées de cire comme de la lave et une petite fenêtre en hauteur qui laisse filtrer quelques traits lumineux. Il vit là, sans autre eau que celle de la fontaine des rues, et sans électricité. Il s'accorde tout de même un réchaud à gaz. « Le 8 juillet dernier, une huissière est passée avec un représentant de la société Vicat, puis ils ont mis les panneaux sur lesquels est écrit qu'on doit restituer les terrains comme ils étaient à l'origine, c'est-à-dire terrain nu », me raconte Matéo attablé dans son jardin. « Depuis, j'ai demandé à Vicat de pouvoir rester jusqu'à la fin de l'hiver. J'ai écrit un courrier il y a une semaine et j'attends la réponse. » Pour le moment, il se cherche un nouveau paradis perdu, et ne voit pas beaucoup d'espoir pour l'avenir des jardins Vicat : « Avec certains jardiniers on voulait aller à Chambéry métropole, se mobiliser, mais rien ne s'est fait. Pour la plupart d'entre eux, c'est la résignation qui prime. L'avenir ici, ce sont des entreprises qui vont s'installer et il n'y aura plus que du béton ». Trois ans plus tôt, il avait déjà vu Chambéry métropole racheter la moitié des jardins et les vendre à l'entreprise Gonthier paysagistes. « Résultat : l'espace bétonné n'est même pas rentabilisé correctement. Des espaces verts comme ça sont essentiels au milieu des villes. Eux n'ont pas idée du trésor qu'ils ont dans les mains et ils vont le détruire ».

La marmaille

L'après-midi s'écoule ponctuée par quelques citations de l'anarchiste helvète des années 70 Jacques Fasel (« Nous vivons dans une civilisation qui individualise à l'extrême »). Une amie de Matéo passe une tête. Peau blanche rougie par le soleil, cheveux blonds et yeux bleus, Carol se définit comme « moitié anglaise-moitié tchèque ». Cette londonienne, formée aux techniques de jardinage aux Triandines qu'elle applique ici depuis une année, se désole aussi pour ses enfants venus sautiller dans tous les sens dans une partie du jardin aménagé pour eux avec balançoires, jeux et cabane perchée dans un arbre. « On se retrouve régulièrement à plusieurs familles ici, on se fait des amis, les enfants jouent, c'est important pour eux de pouvoir profiter d'un endroit tranquille, presque sacré. Et puis, il y a une histoire ouvrière très forte ici, ça devrait être classé à l'Unesco ». British humour !

« L'avenir ici, ce sont des entreprises qui vont s'installer et il n'y aura plus que du béton »

La clameur des deux progénitures blondes de Carol s'éloigne dans le lointain. À l'heure où des légions de chambériens hystériques sont prêts à s'achever les uns les autres à grands coups de volant, je me délie lentement sur ma chaise devant un expresso à l'italienne delizioso, en observant une cour de papillons blancs, jaunes et bleus traverser des bancs de lumières. Il semble que j'en oublie ma tâche...

Sans plus perdre de temps, je retrouve Carlos flanqué d'une poignée de compagnons aux mains vertes, histoire de conclure mon enquête en beauté. Une discussion de comptoir s'improvise devant le portail de Monsieur Berlioz, un voisin aux cheveux gris.

- Si on avait pu continuer, ça aurait été bien, mais on n'a pas le choix, regrette Phayboun, qu'on me présente comme « le chinois », mais qui s'avère en réalité être laotien. Moi, personnellement, je ne sais pas quoi dire contre eux parce que ce sont leurs jardins.
- Ouais, c'est vrai c'est dommage. On n'a plus qu'à se mettre à boire, renchérit un plâtrier-jardinier sorti de sa camionnette.
- Sérieusement, reprend Phayboun, je ne sais pas comment faire parce que c'est la loi. Moi, je suis là depuis quelques années, mais j'ai peur d'avoir des problèmes.
- Il a peur qu'on lui demande des sous, le titille gentiment Carlos. Alors... 3 ans, ça fait 20 000 € !
- Tu vas voir le syndic quand ils vont te retrouver !, chambre à son tour Hamid, le plâtrier.

Monsieur Berlioz intervient :

- De toutes façons à la porte de la ville ça ne pouvait pas rester comme ça.
- Excuse-moi, mais moi je préfère des jardins à des villas, ou une zone artisanale, lance Hamid en désignant les parkings vides des entreprises d'en face.
- Oui, mais les jardins, encore faut-ils les entretenir !, lui répond Monsieur Berlioz évoquant les quelques parcelles abandonnées récemment.

Je finis par intervenir :

- Vous préférez vraiment des zones artisanales à des jardins ?

Il répond par une moue indécise.

- Non, c'est vraiment dommage, c'était une occupation. Un peu de légumes, on jouait à se faire la concurrence entre jardiniers, celui qui avait les plus beaux légumes... J' gagnais tout le temps, fanfaronne, rigolard, Hamid. Moi ça fait 4 ou 5 ans que j'ai récupéré une parcelle. Parce que j'habite là, à 50 m, dit-il en me désignant une maison pavillonnaire aux murs orange.

Puis lentement, le groupe se disloque. L'air se fait plus vif, un soleil crépusculaire rougeoie derrière l'épaule du Col de l'Épine. Sauf miracle, le mercredi 30 novembre, les jardins Vicat disparaîtront dans l'indifférence quasi-générale, sous les coups de boutoir des pelles mécaniques. Ainsi (ne) soit-il (pas).



NEUF TROUS DEVANT LES JUGES

Aux Marches, le terrain de golf n'en finit pas de faire polémique. Actuellement, deux procédures judiciaires intentées par la municipalité contre le propriétaire du golf sont en cours, l'une devant le tribunal administratif, l'autre au pénal. En cause, des travaux sur les greens du practice réalisés au cours de l'été, qui n'ont fait l'objet d'aucune déclaration auprès de la mairie et du propriétaire du terrain et, selon la maire Christine Carrel, en infraction au Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Ce que réfute catégoriquement Jackie Abraham, patron de la société Othelo et son capital de 3 millions d'euros, gestionnaire du golf s'étant rapidement substituée à l'association qui portait initialement ce projet. Déjà, lors de son implantation en 2011, ce golf avait défrayé la chronique. S'appuyant sur le flou des règles en vigueur du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de Métropole Savoie, il avait été construit, à la hâte, sur une zone agricole en infraction manifeste aux dispositions du PLU et avant la fin de l'enquête publique régulariser la situation. Une précipitation qui avait permis de passer outre l'avis négatif rendu par le commissaire-enquêteur et la décision du conseil municipal de ne pas donner suite au projet de révision simplifiée du PLU permettant la création du golf. Une troisième action juridique est en cours, engagée cette fois-ci par l'agriculteur propriétaire du terrain : il souhaite faire résilier le bail de location et récupérer ses terres afin de les remettre en culture.



DES COMMERÇANTS MARQUÉS LA POSTE

Lors du conseil municipal du 26 septembre dernier, Michel Dantin a présenté le plan de « révision des implantations de la poste sur le territoire de Chambéry » que la Ville a décidé de soutenir. Sous couvert de « modernisation », il s'agit surtout pour La Poste de réaliser des économies en fermant des bureaux pour les remplacer par des relais chez des commerçants, avec un nombre très restreint de services offerts aux usagers. Et devinez qui trinque en premier ? Les habitant-e-s des quartiers populaires du Biollay et de Chambéry-le-Haut. Rien d'étonnant en même temps, car depuis quelques mois la Ville de Chambéry et Chambéry métropole ont pris la fâcheuse habitude d'y supprimer petit à petit les différents services publics : diminution ou suppression de dessertes de bus, fermeture de l'école Pablo Neruda, fermeture de la déchetterie, etc. Allez, encore un effort !

LES NOUVEAUX BUS SUR LE DÉPART

Le 29 août dernier, Chambéry métropole lançait son nouveau réseau de bus avec un slogan sans prétention : « Avec un bus toutes les 6 minutes, votre café n'aura pas le temps de refroidir ». C'est avec plaisir qu'on aurait écrit un article aussi élogieux que nos confrères du *Dauphiné*, saluant une « opération réussie » (30/08/16), mais le service de communication de l'Agglo a manifestement encore oublié de nous inviter à la conférence de presse faussement improvisée sur le trottoir du boulevard de la Colonne. Dommage. C'est pourquoi nous ferons nos langues de vipère. Présenté comme « + fréquent + rapide + proche », le nouveau réseau de bus est aussi plus cher pour les usagers : ce sont eux qui supportent le coût de cette « modernisation ». Les prix des différents tickets ont tous augmenté, entre + 4,8 et + 69,2 % ; quant aux abonnements annuels, les augmentations grimpent jusqu'à + 110 % pour l'abonnement annuel des plus de 75 ans. Augmenter le prix des transports collectifs, voilà une drôle de façon de prôner le passage de la voiture



individuelle au bus. Quant à la réorganisation du réseau en quatre grandes lignes structurantes cadencées dites « chronos », elle montre le choix assez net de Chambéry métropole d'exclure un certain nombre habitant-e-s de la nouvelle offre de transport public, notamment ceux et celles vivant dans les quartiers populaires. Si vous vivez au Biollay par exemple et que vous devez aller au lycée du Granier à La Ravoire (et que vous n'avez d'autre choix que de prendre le bus), il faut désormais compter 1 h de plus de transport par jour ; c'est ce qu'à Chambéry métropole, on appelle une offre de transport attractive. Et même sur les lignes « chronos », c'est la panique : sur la A par exemple, au départ de Chambéry pour Savoie-Technolac, le matin aux horaires de bureau, les gens sont entassés comme des sardines dans le bus, et ça c'est quand ils ne doivent pas attendre le suivant. Et en même temps, rien de surprenant à tout ça, car comme l'a rappelé Michel Dantin (*TvnetCitoyenne*, 30/08/16), l'objectif premier du nouveau réseau est de faire des économies sur le fonctionnement du service public de transport en commun. Eh bien voilà, tout s'explique !

VOUS AVEZ DIT DAUBÉ ?

Un seul et même événement survenu dans la nuit du 21 au 22 mai dernier, deux versions différentes. D'un côté, celle de la presse locale s'appuyant sur le récit des forces de l'ordre : « Six jeunes âgés de 17 et 18 ans ont escaladé les grillages de Carrefour Chamnord, dans la nuit de samedi à dimanche. Objectif : aller récupérer les denrées de l'hypermarché qui se trouvaient dans des conteneurs. Des produits n'étant plus destinés à la vente et qui devaient être donnés aux Restos du cœur. Les six jeunes ont été placés en garde à vue par les policiers chambériens. Les quatre majeurs ont été remis en liberté. Les deux mineurs ont sagement attendu que leurs parents viennent les chercher. Ils feront tous l'objet d'un rappel à la loi ». (*Le Dauphiné*, 22/05/16) De l'autre, la version de l'un des interpellés : « L'article ment dès la première phrase, nous avions jusqu'à 25 ans. Je doute que Carrefour comptait donner des bières, et des denrées alimentaires fragiles comme de la viande et des produits laitiers ayant passé une nuit entière dehors sous 20°. Nous avons été traités comme des criminels par la BAC, nous avons reçu des menaces et nous avons passé 12h en garde à vue dans des cellules tachées de sang, tout ça pour avoir refusé de laisser gaspiller des denrées récupérables. Après l'humiliation des fouilles et de la garde à vue, nous devons subir l'humiliation d'un article calomnieux nous présentant comme des voleurs ». Et voilà, un cas d'école de la machine à fabriquer l'information locale : un média ne dit pas la vérité sur un fait mais montre une réalité de celui-ci. Une réalité qu'un journaliste, de par sa capacité à sélectionner ces sources, à hiérarchiser les événements et à pointer les enjeux, choisit de rendre visible au détriment d'autres.

WOUF WOUF BANG BANG

Le 15 juin dernier, la Ville de Chambéry a décidé de doter la police municipale d'une brigade de nuit avec pour mission « la surveillance du bon ordre, de la sûreté, et de la salubrité publique en soirée et la nuit ». Elle est entrée en fonction le 1^{er} juillet et se balade dans les rues dans le cadre d'une « coopération opérationnelle renforcée » avec les « forces de sécurité de l'État ». Présentée par Michel Dantin comme une « unité de tranquillité de nuit », elle est habilitée au port et à l'utilisation d'un armement de catégorie B, c'est-à-dire un revolver Manurhin et un pistolet à impulsion électrique, mieux connu sous le nom de Taser et qui a déjà fait plus de 500 morts dans le monde depuis 2001 (*Sciences et avenir*, 19/11/15), date à laquelle les forces de l'ordre ont commencé à l'utiliser. Et le maire de Chambéry peut dire merci au gouvernement : grâce à l'état d'urgence renforcé suite aux attaques meurtrières du 14 juillet à Nice et à une circulaire du ministre de l'Intérieur, il n'a plus besoin

de demander l'autorisation au préfet pour armer ses policiers municipaux. À terme, il est également prévu d'adjoindre à la brigade de nuit un policier municipal conducteur de chien pour une activité de brigade cynophile. Gare à vos fesses.

AU DOIGT ET À L'OEIL (SUITE)

Le 26 septembre dernier, la Ville de Chambéry a pris la décision d'implanter son futur Centre de surveillance urbaine (CSU) à la place de l'ancien Intermarché, avenue des Ducs de Savoie. Un investissement de 2 millions d'euros pour acquérir cette surface de 1 000 m² où se relaieront 18 policiers municipaux (spécialement recrutés pour l'occasion) afin de surveiller 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 les écrans des 31 caméras de vidéosurveillance installées en ville. Censé assurer notre sécurité, ce dispositif de surveillance active, déjà expérimenté dans d'autres villes a surtout montré son inefficacité : quand il se passe quelque chose, on le rate (voir *Polenta!* n°3).

LE CHÂTEAU D'EAU DYNAMITÉ

Le 24 septembre dernier, la Ville de Chambéry a mis à terre le château d'eau du site de l'ex-usine A de Vertotex à l'aide de 5 kg d'explosifs. Le but ? Faire place nette pour implanter un « écoquartier » comprenant 600 logements, une résidence pour personnes âgées, des commerces, des parkings, des bureaux et des locaux artisanaux. Détruire le patrimoine industriel de la ville plutôt que des terres agricoles pour construire un écoquartier, en voilà une innovation !

LA SANTÉ RATIONNELLE

Le 13 septembre dernier, réunis pour un pique-nique à l'occasion d'une journée de grève, le personnel du Centre hospitalier spécialisé (CHS) de Bassens faisait encore des pronostics sur la façon dont le directeur allait s'accorder avec les baisses de dotations publiques annoncées avant l'été. On parlait alors d'une quarantaine de postes supprimés sur les années à venir et de fermetures ou transferts de services. Et c'est finalement l'unité Charcot, celle des patients chroniques, qui obtiendra la fermeture et des CDD qui seront éconduits, d'après une annonce du directeur du 29 septembre. En psychiatrie, point de machine et d'instrument coûteux, le soin repose sur l'humain. C'est donc la masse salariale qu'on dégraisse et, fonction publique oblige, on joue sur les CDD et les départs en retraite, un goutte-à-goutte presque invisible. En fait de coupes budgétaires, ce serait plutôt la restructuration du système hospitalier, lancée en 2009 avec la loi HPST, qu'il faudrait incriminer. Depuis lors, ce sont en effet les Agences régionales de santé (ARS) qui ont en charge l'administration de l'argent public. Dans la dispense des budgets, ce n'est plus seulement le nombre des patients d'un hôpital qui prime, comme c'était le cas auparavant, mais également l'adéquation de ses projets avec les recommandations de l'ARS, convaincue qu'il est toujours possible de faire mieux avec moins. Cela transforme ainsi les hôpitaux en prestataires de services, sous l'égide d'un directeur converti en grand gestionnaire. Un fonctionnement qui, sans aucun doute, convient à merveille à la santé et aux relations humaines : si les mains manquent pour prendre soin, on n'hésitera pas, comme un infirmier le dira lors d'une prise de parole le 12 septembre, à « attacher le patient, euh..., à le contenir, pardon, j'ai débordé ».



ELLE A BON DOS, MARIANNE.

Dans un numéro spécial publié à l'improviste l'an passé [1], on vous racontait les aventures de Bertrand, Frédérique et Mathieu – trois journalistes plus ou moins fictifs de la rédac' de *Polenta!* – suite aux attaques meurtrières du 13 novembre à Paris. Ce texte parlait de leurs peurs : peurs légitimes pour nos proches, peur de l'engagement dans « la guerre », dans sa logique et sa rhétorique, peur d'un virage sécuritaire. On analysait le rôle de catalyseur des médias, le discours de l'union nationale et la crainte des stigmatisations. On donnait des clés pour comprendre les enjeux économiques, historiques, géopolitiques. On avait voulu faire un texte qui soit proche de nous, un texte du quotidien, où on continuait à manger de la tarte aux pommes et on prenait soin du jardin. On n'y arrive plus. Au lendemain d'un été particulièrement chaud, alors que l'étincelle de la peur semble avoir prise, c'est donc sans détour que nous parlerons de l'entreprise moribonde du gouvernement : un coup dans l'eau pour « lutter contre le terrorisme », un coup de pied au cul de la liberté, un coup de maître, enfin, pour nous embrouiller dans leurs sales histoires.

Tout ça tient à cette histoire de guerre. Avec les attaques de novembre 2015, l'État islamique aurait déclaré la guerre à la France ; mieux, à l'Occident, à ses valeurs, à la démocratie. Mais honnêtement, si on y regarde bien, la France est en guerre depuis longtemps. Elle fait la guerre en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, en Libye, au Mali, en Irak, en Afghanistan, aujourd'hui en Syrie, sans compter le soutien aux positions de l'État israélien. La France a toujours été plus ou moins en guerre. Certains disent que c'est pour aider les populations locales, d'autres que la France a quelque intérêt à y gagner. En réalité, peu importe.

Ce qui change aujourd'hui, c'est que la guerre a été portée sur le territoire national. La France n'est plus la seule à faire la guerre, on lui fait la guerre à elle aussi ! Et on pourrait presque dire que c'est une aubaine. La guerre est toujours une aubaine pour les puissants. Cela rend les choses plus simples, en apparence au moins. Et puis cela légitime leur pouvoir, augmente leur puissance, car on n'a d'autre choix que de leur faire confiance, à eux qui ont les cartes en main. Ils nous entraînent dans l'effort de guerre et on les suit. Bien sûr qu'on les suit. Car des attaques aveugles faisant plusieurs dizaines de morts civiles, voilà qui nous touche : ces morts sont proches, on avait tous un-e ami-e au Bataclan, une connaissance à Nice.

La frénésie sécuritaire

La guerre justifie la prise de mesures exceptionnelles. L'état d'urgence d'abord, reconduit une nouvelle fois en juillet suite à la course folle de Nice. Prolongation de 6 mois rendue possible par une légère modification de la loi de 1955, dans laquelle seuls 3 mois étaient possibles. Cette quatrième déclaration d'état d'urgence sera passée comme logique, normale, attendue. En novembre, cela fera un an que nous vivons sous état d'urgence et rien ne sera plus normal alors. On ne pensera plus à dire que les perquisitions administratives sont des atteintes fondamentales à l'État de droit, on dira qu'elles sont un outil indispensable à la lutte contre le terrorisme.

Pendant ce temps, alors que l'État profite de l'urgence, les textes de lois s'adaptent à l'état de guerre, par de légères modifications ou de profondes refontes. L'état d'urgence se banalise et devient permanent, la démocratie est mise à mal. Même à Bruxelles et Strasbourg, les commissaires et les députés européens sont préoccupés par le virage sécuritaire du gouvernement français : les mesures prises ces derniers mois ne seraient pas acceptées – et même vigoureusement condamnées au nom de la démocratie et des droits de l'Homme – pour un pays souhaitant intégrer l'Union européenne [2].

Un exemple : la loi Urvoas du 3 juin 2016 réformant la procédure pénale [3]. Celle-ci regorge de dispositions inquiétantes, comme la rétention de quatre heures pour les majeurs comme les mineurs sans aucune garantie, « *s'il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement peut-être lié à des activités à caractère terroriste* » ; la création d'un nouveau délit de consultation habituelle de sites internet terroristes passible d'une peine de deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende (la peine maximale a déjà été décernée à un chartrain, le 8 août dernier) ; la possibilité d'assigner à résidence pendant un mois des individus de retour de « *théâtre d'opérations de groupements terroristes* », contre lesquels il n'y a pas d'éléments suffisants pour justifier une mise en examen...

Ces textes de lois semblent répondre à des situations bien spécifiques. Or, rien n'est moins vrai, pour la simple raison qu'ils s'appuient sur des définitions floues et ambiguës, laissant place à toutes les marges d'interprétation possible. Une aubaine, là encore, qui rend possible l'utilisation d'outils *a priori* destinés à « la lutte contre le djihadisme violent » pour des motifs complètement autres. Pour la première fois dans l'histoire de la justice en Europe, l'ensemble des barreaux européens ont condamné une loi portant une atteinte disproportionnée aux libertés individuelles [4]. Pourtant, celle-ci n'est que la cerise sur le gâteau de la législation antiterroriste, un marbré qui a gagné 23 couches depuis 1986, plus la cerise, un peu trop amère peut-être...

L'acceptation de ces lois qui restreignent toujours plus nos libertés tient en une phrase : si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez pas de souci à vous faire. C'est une vision en noir et blanc de la réalité. Il y aurait deux camps, ceux qui supportent la France et ceux qui supportent l'État islamique. Ainsi, ne pas supporter la France voudrait dire supporter l'État islamique. C'est d'ailleurs ce que la police a rappelé, en plus de l'avoir agressé physiquement, à ce chercheur qui a osé filmer le contrôle violent d'une femme le 22 septembre à Saint-Denis [5] : « *Quand l'État islamique viendra à la Sorbonne, tu vas les regarder en te branlant ?* ».

Le spectacle

Pour les pouvoirs publics, il convient de nous rassurer. Et en même temps, ils se rassurent de faire quelque chose. Mais que diable peuvent-ils bien faire ? Ils savent très bien, en effet, que toute cette histoire ne date pas d'hier et que la France y a une part de responsabilité, disons, non négligeable. Ils font très bien le lien entre l'histoire coloniale de leur pays, ses intérêts au Moyen-Orient, la guerre froide, le commerce des armes, leurs relations d'amitié avec leurs homologues européens, russes, américains, saoudiens, israéliens, turcs... C'est-à-dire qu'ils savent très bien que l'ennemi a une raison historique et qu'on ne règlera rien avec des bombes ou des perquisitions.

Mais cela, il faut le taire : c'est trop complexe, les gens ne comprendraient pas et ce n'est pas bien rassurant. D'autant plus que les gouvernements ne sont jamais là très longtemps et que les élections sont proches. Alors, en premier lieu, on fait des déclarations, on explique : l'ennemi est un fou suicidaire dénué de toute raison et animé d'une haine profonde des valeurs occidentales. Et contre la folie, contre la haine pure, que peut-on faire ? On n'a pas vraiment le choix, il faut agir, se protéger, sans attendre. En second lieu donc, on déploie les forces de l'ordre, on active l'armée. Et on en parle, on le montre. Pour nous rassurer, ils nous font ainsi voir la menace partout en démontrant qu'ils la maîtrisent grâce à un « impressionnant » dispositif de protection. Résumons : d'abord ils nous font peur, et ensuite ils nous montrent qu'il n'y a pas de raison d'avoir peur puisqu'ils savent nous protéger. Et qu'eux seuls le peuvent.

[1] Voir sur www.polenta.top, rubrique Archives.

[2] *Libération*, 26/08/2016.

[3] Loi n°2016-731 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale.

[4] *Le Monde du droit*, 25/02/2016.

[5] *Le Figaro*, 27/09/2016.

UN ÉTÉ SHOW À CHAMBÉRY

On est venu profiter du spectacle place du Palais de justice. C'est du lourd, on en oublierait presque qu'il y a un concert. Les agents qui d'habitude distribuent des PV défilent aujourd'hui en gilet pare-balles. C'est saillant, ça donne du volume, et puis leur affaire aujourd'hui, c'est les palpations. Est-ce le gilet ou le manque d'entraînement, en tout cas, ils n'ont pas l'air à l'aise. Sous l'uniforme, il y a une personne qui en touche une autre, expérience troublante, on n'ose pas trop, on le fait à moitié, on en rigole, ambiance bon enfant. D'ailleurs, les petits aussi il faut les fouiller, écarte les bras et les jambes, voilà, très bien gamin, t'es un bon citoyen. Est-ce qu'on peut l'éviter

cette palpation guignolesque ? On n'a qu'à suivre cette grande brune, ça a l'air de passer par là. Ah beh non, on ne passe pas, manque de charisme sans doute. Alors à la place, on engage la conversation avec le gardien de la paix et de la barrière : « Vous avez le droit de faire ça ? Et sous les caméras en plus ? » « Vous savez, les caméras, enfin bon... ». Le ton est léger. On discute avec un technicien qui installe le décor. Des blocs de béton, pour barrer le passage à la nouvelle mode du camion fou. Et s'il passe quand même, un camion prêt à lui foncer dessus. Un kamikaze de la République pour nous sauver tous. « Ça sert à quelque chose tout ça ? » « Je crois pas, mais je suis payé en heure sup' ». On est content pour lui. Il y a aussi un tireur d'élite embusqué qui veille sur nous. Trouvez Charlie, lui vous a à l'oeil.





PALPFIXION

On essaye le check-point. Doit-on la jouer sérieux, doit-on en rire ? Une blague tendance : le déo en spray, à porter sous vos aisselles, caché dans la veste. L'arme par destination par excellence. C'est un conseiller municipal, skatant sur la vague de la peur, qui vient nous en parler. Finalement, on décide d'entrer par la porte arrière du bar. Ambiance détendue sur la terrasse. On a beau être en guerre, c'est pas ces mitraillettes en bandoulière et toute cette poudre aux yeux qui vont nous empêcher de profiter de l'été. Ou pas.

Juillet 2016.
Toute ressemblance avec des faits véridiques est avérée.



« On ne peut pas prolonger l'état d'urgence éternellement. Cela veut dire que nous ne serions plus une République ».
François Hollande.

L'intolérance

L'état d'exception devient permanent, non pas tant parce qu'il empêche tout, mais parce qu'il devient l'état « normal » des choses. Les dérives sécuritaires sont évidentes et elles s'appliquent en théorie à toute la population vivant sur le territoire national, à tous les mouvements, toutes les manifestations, toutes les pratiques. Ces lois, bien que créées à partir de la menace du terrorisme djihadiste, on n'hésitera pas à les utiliser dans d'autres contextes : la loi n'est-elle pas censée être la même pour tout le monde ? Et bien non. Bien sûr que non. Les lois sont à géométrie variable, évidemment, appliqués dans telle ou telle situations selon ce qu'on y voit. Or, certaines choses sautent plus facilement aux yeux, qui ont été habitués, entraînés à regarder dans telle ou telle direction, à repérer certaines choses et à en oublier d'autres, qui cherchent à voir ce qu'ils attendent. Exemples :

Deux amis de 20 ans habitant en Haute-Savoie ont passé un week-end en garde-à-vue pour provocation à un acte terroriste. La raison ? Une mauvaise blague entre deux camarades d'école, le premier ayant envoyé sur le portable du second un appel l'incitant à rejoindre Daech. S'est-on demandé comment lui était venue l'idée de cette blague ? Pourquoi son copain l'a-t-il pris au sérieux et s'est-il décidé à alerter la police ? [6]

Cet été, à Chambéry, une personne de 20 ans a été condamnée à six mois ferme pour apologie du terrorisme après avoir loué Daech lors de son interpellation dans le cadre d'une autre affaire. Elle fait désormais l'objet d'une fiche S [7].

Cette attitude n'est-elle pas contre-productive ? Hormis les quelques policiers présents ; qui l'aurait entendu louer Daech sans la publicité faite par son procès ? Si « Vive l'ÉTA » avait été crié, on en aurait à peine parlé, personne n'y aurait même prêté attention. Et pourquoi, dans ce cas, la personne n'a-t-elle pas été considérée comme dénuée de raison en ayant, par exemple, loué Daech par défi ? Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas mieux que la prison pour affermir certaines convictions.

Il y a des choses avec lesquelles on ne plaisante pas. L'État Islamique, le djihadisme, l'État ne blague pas avec, et on ne doit pas blaguer avec non plus. Il prend tout au sérieux, il ne peut rien laisser passer, il est aux aguets et se met en branle à chaque alerte. Certains disent que c'est normal, qu'on ne peut pas laisser passer. Mais est-ce réellement « efficace », est-ce que cela évite des morts ? Un rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le sujet datée du 5 juillet juge que l'état d'urgence est « utile mais limité » car il a « des effets concentrés dans le temps ». C'est que, passés les premiers jours, les mesures de perquisitions administratives ont perdu leur effet « déstabilisateur ». Le rapport parlementaire se conclut ainsi : « Force est de constater que les mesures prises n'ont pas été évoquées par les spécialistes de la lutte contre le terrorisme comme jouant un rôle particulier dans celle-ci » [8]. Encore une fois, c'est l'impression d'agir qui est importante, c'est l'agitation, il faut montrer qu'on se préoccupe. Or, ce que la tolérance zéro démontre, c'est surtout une incapacité, ou un manque de volonté, à trouver une autre réponse.

La mode de l'été

À long terme, cette attitude s'avère catastrophique. Tout en oubliant de s'attaquer au fond du problème, elle polarise, elle crée les conditions de l'affrontement. Voici un exemple de par chez nous :

En fin d'année scolaire, un enseignant inquiet de voir une lycéenne, en apparence de confession musulmane, changer subitement de tenue vestimentaire, s'en est ému auprès de la vie scolaire, croyant y déceler un signe de radicalisation. Fort heureusement, les assistants d'éducation ont eu le bon sens de lui rappeler qu'une adolescente troquant ses affaires à la coupe serrée pour des pantalons larges et un pull à capuche descendant jusque sur les genoux pour cacher ses fesses, il n'y a rien de plus banal dans un lycée. L'histoire s'est arrêtée là.

Voilà donc nos yeux rivés sur cette question du djihadisme, de la radicalisation. C'est-à-dire : sur ceux et celles d'entre nous qui sont musulman-e-s, sur ceux et celles qui pourraient l'être, sur les signes que l'on nous apprend à reconnaître : le voile, la djellaba, la barbe... Pour les vacances d'été, on a eu droit au burkini. Sur les plages du sud de la France, à la Une des journaux, mais aussi ici, où on n'a pas eu besoin d'un arrêté pour agir. En témoigne cette discussion entre un surveillant de baignade et un homme se baignant en tee-shirt sur les bords d'un plan d'eau de l'agglomération chambérienne :

- Monsieur, vous ne pouvez pas vous baigner avec vos habits !
- Mais... vous rigolez ??? C'est pour les coups de soleil...
- Oui, mais c'est interdit de se baigner avec des vêtements.
- Mais qu'est-ce que ça peut vous faire ? C'est juste un tee-shirt !
Et je suis pas le seul, il y en a d'autres qui sont habillés !
- Oui, ben justement, les deux dames là-bas (habillées, voilées, de l'eau jusqu'aux genoux), elles vont me taxer de raciste si je vous dis rien à vous...

Comme le note le sociologue Saïd Bouamama, les arrêtés anti-burkini et la polémique à leur propos entraînent une « survisibilité » du burkini : « Alors qu'il était perçu par le citoyen quelconque comme une « tenue » de bain auparavant, il est désormais perçu comme problème. Alors qu'il était appréhendé comme relevant du choix individuel, il devient désormais une question publique et politique. Alors qu'on pouvait ne même pas le remarquer, il saute désormais aux yeux avec tout le background des débats et prises de position alarmantes entendues dans les médias » [9].

Le pas de côté

Le prisme de la guerre n'a en effet que deux faces. La face avec la bonne bouille de Marianne, celle de la République. Et puis la face cachée, la face qui se cache parce qu'elle n'a pas le choix, celle sur laquelle on jette les feux et qui adorerait en secret l'État islamique, autrement dit, qui détesterait la République des Lumières.

Nous y voilà enfin, au nerf de la guerre. Les états d'exception sont toujours ciblés, discriminatoires, ils visent des « ennemis intérieurs » particuliers. Le sociologue Didier Fassin l'explique ainsi : « Loin de déboucher sur un État policier qui ferait peur à tous, l'état d'urgence [...] est un état d'exception segmentaire. Il divise la population française entre ceux dont l'État prétend protéger la sécurité et ceux, déjà pénalisés par les disparités économiques et les discriminations raciales, dont il accroît un peu plus l'insécurité » [10]. Que l'on n'ait rien à se reprocher, que les règles d'exception ne s'appliquent pas à soi-même, cela ne nous dispense pas de remettre en question ce qui est considéré comme reprochable et ce qui ne l'est pas.

La réalité n'est pas la même pour tout le monde. Il est plus que temps de se le rappeler. Les États islamique et français jouent avec nos peurs. Comment, dans cette ambiance de terreur, faire un pas de côté, comment garder une chance de s'en sortir ? Peut-être déjà faudrait-il prendre en compte ce qui nous est montré, ce sur quoi on attire notre œil, ne pas oublier que notre vision est modifiée et essayer de regarder ailleurs. Rester attentif. Peut-être ne pas tenter de se réfugier derrière les grandes valeurs universelles. Car l'État lui-même s'abreuve à ces valeurs et nous les fait avaler. On peut y croire très fort, pourtant les lumières changent, les processus de mise au point s'adaptent : ce qui arrive aujourd'hui nous entraîne nécessairement, corps et esprit. Que la binarité ambiante nous attire d'un côté ou de l'autre, il est plus qu'urgent de creuser dans le milieu. Le prisme de la guerre n'a pas de tranche sur laquelle danser libre.

[6] France 3 Alpes, 02/08/2016.

[7] France 3 Alpes, 12/09/2016.

[8] Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015.

[9] Blog de Saïd Bouamama, 31/08/2016.

[10] Le Monde, 29/01/2016.



« INVESTIR POUR PRÉPARER L'AVENIR »

Polenta! s'invite chez trois paysan-ne-s retraité-e-s de l'avant-pays savoyard pour parler du bon vieux temps autour d'un verre de jus de pomme. Pierre, Claude et Jocelyne ont démarré leurs carrières en misant sur le phytosanitaire. Mais dans les années 70, ils ont tout plaqué, insecticides, raccourcisseurs de paille et engrais azotés. Ils expliquent ici les raisons de ce virage à 180°.

PIERRE : En 1962, de retour de la guerre d'Algérie, je me suis installé. C'était la période où tout basculait dans l'agriculture : quand je suis parti, les paysans à Chevelu travaillaient encore avec des bœufs et quand je suis revenu, il y avait déjà des tracteurs. À ce moment-là, en tant que paysan, on se sentait utiles. C'était du non-dit mais on le sentait : il fallait nourrir la France pour ne plus connaître la famine comme avant. On était formés par le Ceta le Centre d'étude technique agricole. Nous les jeunes, on était emballés !

CLAUDE : Au Ceta, des gens des États-Unis venaient nous parler de la révolution que c'était. Rien à voir avec ce que nous racontaient les vieux... Alors nous aussi, on a eu envie de faire quelque chose.

PIERRE : Dans le village, on était trois paysans. Ça a débouché sur la création d'un Gaec, un groupe agricole d'exploitation en commun. On était l'un des premiers en Savoie, on voulait faire un truc collectif. Évidemment, on s'est lancés dans l'agriculture industrielle. On a modernisé le bâtiment, on a construit une salle de traite en épi, on augmentait les rendements de blé, etc.

CLAUDE : L'avantage, c'est qu'avec le Ceta, on ne parlait pas tout seul. Il y avait un groupe qui réfléchissait pour nous et qui faisait des essais sur le terrain.

PIERRE : En 1962, le désherbant c'était miraculeux. Plus besoin de désherber mécaniquement comme avant, d'y passer des heures. On passait le produit et pfiut ! C'était tout propre derrière. Sauf qu'on avait toujours de la grande oseille.

CLAUDE : Du rumex ?

PIERRE : Oui. Chaque année, on nous disait qu'il fallait changer de molécule, pour une plus efficace. Comme dans les publicités pour la lessive, le plus blanc que blanc. Mais aucun technicien ne nous a jamais dit que c'était de système qu'on devait changer, pas un. Il fallait simplement mettre de plus en plus de pesticides, 100 unités d'azotes, acheter de l'engrais... Ce n'était pas encore trop cher ! Puis un jour, un copain m'a dit qu'il fallait faire attention avec l'atrazine. Alors, je me suis renseigné et j'ai découvert que l'atrazine a des conséquences sur la faune aquatique.

JOCELYNE : Ça change le sexe des poissons, ça féminise. Après, il n'y a plus de mâle.

PIERRE : Et on en mettait beaucoup, sans masque, sans rien. On nous disait que ça disparaissait dans la nature, que ce n'était pas dangereux. Idem avec le DDT. Du jour au lendemain, on est passé de « c'est trois fois rien » à l'interdiction de l'utiliser. Autre exemple, le blé : au départ, en 1962, il était haut comme ça et à la moindre pluie ou vent, il versait, c'est-à-dire qu'il se couchait et la moissonneuse-batteuse ne pouvait pas le prendre. Alors les ingénieurs, dans leur immense intelligence, qu'ont-ils inventé ?

JOCELYNE : Le raccourcisseur de paille.

PIERRE : C'est un produit hormonal qui diminue la longueur de la tige. Maintenant, c'est interdit.

CLAUDE : Tu l'as utilisé, toi ?

PIERRE : Ah oui, c'était idéal !

JOCELYNE : Il y avait des variétés qui versaient moins quand même.

PIERRE : Et toi, tu l'as utilisé ?

CLAUDE : Une seule fois. Je ne sais pas si je l'avais trop dosé ou si je ne l'avais pas fait au bon moment, mais ça a brûlé tout mon blé.

PIERRE : Tu n'as pas su t'en servir ! (rires)

CLAUDE : D'un côté, heureusement. Comme ça, je n'en ai plus jamais remis !

JOCELYNE : Tu ne t'es pas empoisonné au moins.

La mécanique des plantes

POLENTA! Alors vous avez changé de pratiques ?

PIERRE : On avait un copain, il était maraîcher bio. Mais le bio était mal vu, il était surtout fait par...

JOCELYNE : ...des écolos !

PIERRE : Il y a un technicien qui m'avait dit que, derrière le bio il y avait des sectes : des hyper-cathos disant que Dieu avait fait la nature d'une certaine manière... Et puis, on nous prouvait que scientifiquement, ça ne pouvait pas marcher. Un jour, ce copain-là m'a dit : « Tu as vu la forêt derrière chez toi ? Elle est belle tous les ans, et tu ne t'es pas demandé comment c'était possible puisque personne ne va mettre de l'azote là-haut ? ».

Alors j'ai compris que le biologique, ce n'était pas des prières. On s'est dit qu'il fallait changer, c'était dans les années 70-72. On ne voulait plus être soumis à des firmes, on était leurs esclaves. On était formés mais aussi formatés. La devise de l'agriculture à ce moment-là, c'était « investir pour préparer l'avenir ».

CLAUDE : Le biologique, ça nous a permis de réfléchir autrement d'un point de vue économique. Car le premier revenu, c'est d'abord l'argent que tu ne dépenses pas. Plus question de dépenser à outrance, n'importe quoi, n'importe comment, et de voir ensuite.

PIERRE : Alors on s'est demandé comment valoriser notre production en diminuant les coûts. C'est aussi le moment où le prix du pétrole a augmenté et avec lui, celui des engrais. Se tourner vers le bio, ça devenait rentable. On achetait moins d'engrais, on avait tout sur place, ça nous permettait d'équilibrer les coûts.

CLAUDE : Par exemple, le fumier des vaches, c'est un fertilisant ! Et pourtant jusque-là on s'en débarrassait n'importe comment.

PIERRE : Je me souviens que le Ceta nous disait « Oui, vous avez de bons résultats, le rendement agricole est bon... Mais ce n'est pas comme ça que vous préparez l'avenir, vous n'investissez rien du tout ! ».

POLENTA! Vos motivations étaient donc plus liées à des raisons économiques qu'à une connaissance des dangers des pesticides ?

PIERRE : Les dangers, c'était surtout ma femme...

JOCELYNE : Les vêtements qu'il utilisait pour mettre des pesticides, je les jetais directement à la poubelle.

Ils n'allaient pas à la machine, hors de question qu'on ramène ça à la maison avec les petits. Pour moi, c'était viscéral. Dans mon jardin, je ne supportais pas de mettre un seul produit. Alors je lui ai mené la vie dure, c'est vrai.

CLAUDE : Maintenant, on en parle beaucoup plus, les paysans commencent à avoir la trouille pour leur santé, surtout dans le milieu viticole.

Domages collatéraux

PIERRE : Tu te souviens du jeune qui était tombé dans le coma ?

JOCELYNE : Ah oui, le jeune. C'est vieux ça, au moins trente ans.

PIERRE : Un jour, il traitait pour l'araignée rouge avec sa pompe à dos, il était torse nu et il faisait chaud ; et puis, dans la nuit, il est tombé dans le coma.

Et voilà, on n'en a pas fait une révolution. Il était torse nu, il n'aurait pas dû, point à la ligne. C'est toujours ce qu'ils nous disent : « Tu n'as pas pris les précautions nécessaires ! ».

JOCELYNE : Certains viticulteurs utilisent encore des pesticides pour lesquels ils devraient mettre des combinaisons intégrales et des masques, mais ils ne les mettent pas, par peur que les gens ne les voient et que ça donne une mauvaise image du produit.

Et quand on leur parle de bio, la réponse est toujours la même : « Alors nous, on fait de la merde, c'est ça ? ».

Alors qu'il y en a qui ne mangent même pas ce qu'ils produisent ! Ils élèvent leurs veaux avec de la farine de je-ne-sais-pas-quoi, et si c'est pour leur propre consommation, ils le font au lait de la mère.

CLAUDE : Moi, quand je remplissais le pulvérisateur avec les hormones, ça me faisait tousser.

JOCELYNE : C'est qui déjà qui reniflait les produits quand il était enrhumé ?

PIERRE : Il ne faut pas le dire, parce qu'il est mort.

JOCELYNE : Cancer du poumon...

PIERRE : Oui, en 1981. Ah c'est sûr, ça sentait tellement fort que ça débouchait le nez !

JOCELYNE : Enfin bon, il vaut peut-être mieux utiliser des huiles essentielles.

CLAUDE : Dans les années cinquante, quand on a commencé à avoir des blés traités, les gars qui étaient sur les moissonneuses-batteuses crachaient systématiquement leurs poumons.

PIERRE : Et ce n'est pas pour ça qu'on a arrêté de traiter !

CLAUDE : Il y aussi des choses qu'on n'a jamais vues. Par exemple, l'ammonitrate, je l'ai stocké à côté de la paille pendant près de quarante ans, près de la cuve à gazoil... C'est dangereux, tu le savais ?

PIERRE : Oui, évidemment parce que j'étais pompier.

JOCELYNE : C'est avec l'ammonitrate qu'on fait les explosifs.

CLAUDE : Eh bien, moi, je l'ai appris seulement quand AZF a fait boom, en 2001. C'est l'usine qui fabriquait l'ammonitrate.

JOCELYNE : Il y avait quand même les sigles sur l'emballage.

CLAUDE : C'est vrai, mais tu ne les regardes pas. Et aucun commercial ne nous a jamais prévenus.

Un an ou deux après AZF, c'est arrivé à un paysan de Saint-Romain-en-Jarez. Tous ses bâtiments ont été soufflés. Il avait stocké l'ammonitrate à côté de je-ne-sais-quoi. Ça aurait pu arriver à n'importe qui. Maintenant, on ne le produit plus en France, on le fabrique en Europe de l'Est.

PIERRE : Au moins, quand l'ammonitrate explose, tu vois qu'il explose. Alors que les pesticides...

Voici quelques points relevés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) dans un rapport relatif à l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides, remis le 25 juillet dernier :

- Les liens entre l'exposition aux pesticides et le cancer, les troubles neurologiques et de la reproduction ont été largement prouvés mais les autorités les ignorent ;
- Les évaluations des risques des pesticides font rarement l'objet de publications scientifiques ;
- Les procédures de validation des produits ne sont pas transparentes ;
- La présence des professionnels du pesticide au sein des conseils pour en réduire les risques montre d'évidents conflits d'intérêts.

Leur conclusion est sans appel : une meilleure protection des travailleurs passe impérativement par une réduction de l'usage des pesticides.

Sur la route, encore

La traversée de Chambéry via la VRU est l'axe qui supporte le plus important trafic de poids-lourd de transit dans les Alpes du Nord. Près de 4 700 camions par jour. Aujourd'hui en France, 85 % des marchandises circulent par la route, contre 32 % en 1962. Les camions ont raflé la mise, bien que quatre fois plus polluants que le train et émettant dix fois plus de CO₂. Les marchandises circulent ainsi plus vite et à moindre coût, d'un bout à l'autre de l'Europe. La libéralisation imposée par la Commission européenne, cassant les prix du transport routier, associée au soutien des États, assure la domination de la route sur le rail. De tout cela, il ne sera pas question dans cet article de notre reporter *es-mais*.

Aire de Trellières, dernière aire de repos avant Nantes quand on vient de Rennes. Il est à peu près 10h et il fait déjà bien chaud. À la sortie de la boutique de la station, je cherche quelqu'un qui dépasse Nantes dans la direction de Bordeaux. Je demande à tout le monde, qui n'y va pas, qui va ailleurs, qui sort à la prochaine, qui va à Nantes, qui n'a pas de place car c'est les vacances et les enfants et les bagages ; qui, tout simplement, ne prend pas d'auto-stoppeur.

Une ouverture, enfin : « *Oui, je vais vers Bordeaux mais je ne peux pas te prendre, je suis en camion* ». À ce refus timide, je négocie : « *Vous ne pouvez pas juste me laisser à la première aire après Nantes, comme ça je suis dans la bonne direction ?* ». Il réfléchit et puis accepte, un peu gêné. Antonio est portugais, mais il fait la route entre l'Angleterre et l'Espagne, pour une entreprise espagnole. Sur le périph' de Nantes, alors que je lui donne le nom de l'aire où il doit me laisser, il me dit : « *Bah, maintenant que tu es dans le camion... Je t'amène jusqu'à Bordeaux* ».

Choisir son itinéraire

Au départ de Rennes, ce jour-là, c'est aussi un camion qui s'est arrêté, comme un malpropre à l'entrée du rond-point où j'étais (mal) placé. Présage d'une belle journée. Léon est cht'i, il va charger du vin à l'Est de Nantes pour l'Alsace. Pourtant, le matin, il partait pour aller en Suisse : « *Je devais charger de l'huile mais dans ma remorque, je ne pouvais pas embarquer la quantité qu'ils voulaient, alors voilà, ils ont appelé un autre transporteur. Le patron n'était pas content, mais moi je m'en fous, c'est pas mon problème* ». Il travaille pour XPO, géant américain qui a racheté récemment Norbert Dentressangle, notre sumo national, et se débarrasse régulièrement du surplus de grasse salariale nuisant à sa compétitivité.

Les changements soudains de consignes ne sont pas rares. C'est que la concurrence est rude et l'argent ne se perd pas, ou bien à faire. Pour Benoît Dumont, exploitant transport dans une entreprise du bassin chambérien, c'est plutôt au moment de la ramasse et de la distribution, des trajets locaux donc, que les changements inopinés sont les plus nombreux. Je me rappelle aussi un jeune conducteur bulgare, avec qui j'avais fait 10 km avant de comprendre que nous n'allions pas au même endroit, qui avait l'air triste, triste et gentil, et qui était sur les routes plusieurs mois d'affilé. Son employeur l'appelait, lui disait où charger, où décharger, puis il le rappelait et ainsi de suite, pendant trois mois. Puis il rentrait chez lui pour deux ou trois semaines et repartait. « *Avant, nous explique Antoine Fatiga, délégué CGT aux transports à Chambéry, le conducteur savait où charger, où décharger, et entre les deux, il faisait ce qu'il voulait. C'est lui qui choisissait son itinéraire, où et quand il s'arrêterait. Tant que la marchandise arrivait à destination dans les temps, c'était bon* ». Cette époque est révolue.

Parler du passé avec les vieux routiers, cela me fascine toujours. Entre histoires sentimentales et grogne contre la conjoncture, Léon évoque ainsi le « bon vieux temps » : « *Il y avait la Cébé, on pouvait savoir qui était pas loin de nous sur la route, on se passait des infos, on blaguait et puis surtout, on s'arrangeait des pauses ensemble, pour manger, boire un café* ». Cette époque sans autoroute, où l'Europe était coupée en deux blocs et les postes frontières jalonnaient les trajets, je l'imagine en buvant un café dans le fond d'un siège, de la buée sur le pare-brise, en attendant que ce foutu poste de douanes ouvre. « *Parfois, il fallait attendre toute une nuit pour passer une frontière. Alors j'appelais les copains qui étaient dans le coin et on sortait en ville, on picolait, on allait danser* ».

Antonio, n'éprouve pas cette nostalgie : « *Oui, avant, c'était plus sympa, mais tu perdais beaucoup de temps. La pause repas te prenait 3 h, tu cuisinait, tu mangeais, tu buvais, tu traînais avec les copains. Et ça poussait à boire aussi. Maintenant, c'est plus efficace, je fais ce que j'ai à faire, je fais ma pause réglementaire de 45 min et voilà* ». Antonio aime bien être tout seul, il connaît son trajet par cœur, la route, les aires de repos. Il sait comment éviter les bouchons. Pour passer le temps, il discute avec sa femme qui est à Cherbourg. L'été, ils passent leurs vacances au Portugal, ils posent la caravane à la plage. Et voilà. Pour Antonio, l'époque où il fallait desserouler avant de repartir est bel et bien finie.

Suivre les indications

Tous les camions, conformément à la Réglementation sociale européenne, sont équipés d'un chronotachygraphe, un appareil électronique, aujourd'hui numérique, qui enregistre les temps de conduite et de repos, ainsi que les vitesses et les kilométrages. En effet, les temps de travail sont réglés à la minute près : après 4h30 de conduite, il faut faire une pause d'au moins 45 min, on ne peut pas conduire plus de 9h par jour sauf deux fois par semaine où on peut faire 10h, entre deux journées de travail il faut s'arrêter au moins 11h, chaque semaine il faut prendre une pause d'au moins 45h et on ne peut pas conduire plus de 56h... Sans compter les exceptions.

« *En 1969, m'explique Léon, quand l'Europe a commencé à réguler les temps de conduite, on était plutôt content. C'était d'ailleurs une demande des conducteurs, pour éviter les abus de la part des employeurs* ». Benoît Dumont aussi est de cet avis : « *Les conducteurs roulent beaucoup, ils font un métier à risque, la fatigue, le travail de nuit, c'est bien qu'il y ait un cadre défini* ».

Si elle peut protéger les conducteurs des abus, la Réglementation est aussi considérée comme essentielle pour deux autres raisons : la sécurité routière et l'harmonisation des pratiques à l'échelle de l'Europe, permettant la (fameuse) concurrence libre et non faussée. La CGT le dit sans détour : il faut plus de contrôles. Effectivement, comme toutes les réglementations, on trouve des petits (et grands) malins pour la détourner. On peut bien sûr trafiquer le tachygraphe, un peu comme on trafique son compteur d'électricité. Certains employeurs n'hésitent pas à obliger leurs chauffeurs à le faire, prenant le risque d'amendes et de quelques heures en garde-à-vue, dans des pays dont ils ne connaissent parfois ni la langue ni les « coutumes ». Face à ces « pratiques », on rend les appareils plus performants, on les sécurise et des mesures sont prises par l'Europe pour éviter les fraudes. Comme si les pirates ne s'adaptent pas aux technologies...

Mais il y a aussi d'autres façons de « jouer avec les règles ». Par exemple en ce qui concerne les temps d'attente, qu'on peut estimer à 20 ou 30 % du temps de travail. Attendre, c'est par exemple passer 1h à l'arrière d'un supermarché jusqu'à ce qu'un quai se libère pour décharger. Ce temps n'est ni de la conduite ni du repos, puisque le chauffeur est tenu de rester dans son camion. Pourtant, d'après Antoine Fatiga, « *il n'est pas rare que les entreprises le fassent passer comme du repos en retravaillant les enregistrements du tachygraphe a posteriori* ». L'intérêt ? L'attente se paye, pas le repos... La CGT a calculé que, dans la filiale locale de Geodis-BM, basée à Méry, cette pratique équivalait à une perte de salaire de 100 à 150 € par mois. « *Et si tu as la mauvaise idée de te plaindre, on te donne moins de boulot, on te change de camion, on t'en donne un vieux, sale, qui marche moins bien* ». Au contraire, si tu acceptes sans rechigner, on te récompense...

Il faut dire que le salaire d'un chauffeur dépend énormément du nombre d'heures qu'il fait, qui peut varier du simple au double. Quant au camion, qui est à la fois l'outil et le lieu de travail ainsi qu'un lieu de vie, les chauffeurs aiment en faire un endroit à leur image. Cela les rend donc potentiellement sujets à de fortes pressions. Brandir les contrôles comme solution à tout, c'est encore une façon de se voiler la face et de faire porter encore plus de responsabilités aux chauffeurs. Car les contrôles, ce sont les chauffeurs qui y sont les premiers exposés. Et le tachygraphe et les règles régissant la « conduite », ce sont aussi le travail des chauffeurs qu'ils changent. Pas étonnant donc que ceux-ci connaissent le tachygraphe sous le nom de « mouchard »...



S'adapter aux conditions de trafic

Sur le périph' de Bordeaux, toujours avec Antonio, le trafic est fortement ralenti. Antonio s'y attendait, étant donné l'heure et les vacanciers, il reste calme. « Tu vois, je ne vais pas pouvoir arriver à la maison aujourd'hui, je vais devoir m'arrêter avant la frontière parce que j'ai déjà fait mes 9h aujourd'hui, dormir dans le camion et finir la route demain ». De telles situations sont monnaie courante. Benoît Dumont analyse ainsi la situation : « Aujourd'hui, pour assurer des délais de plus en plus courts, tu es obligé de tout définir, tout tracer. Tu dis au conducteur de prendre telle route, de faire sa pause à cet endroit ». Ces organisations minutées, ces règles strictes et leur pendant répressif, les contrôles, mènent parfois à des situations absurdes. Voilà ce qu'un chauffeur m'a raconté une fois : « J'étais coincé dans un embouteillage. Puis j'arrive au bout de mes 4h30 alors je me range sur des zébras, pour prendre mon repos. Quelques minutes après, la police passe :

- Vous ne pouvez pas rester là !
- Je suis en repos, je n'ai plus le droit de rouler.
- Oui mais vous ne pouvez pas rester.
- Et comment je fais puisque je ne peux pas rouler ?
- Beh, vous payez l'amende ».



Si le tachygraphe est imposé par l'Europe, d'autres outils technologiques sont aussi installés par les employeurs dans les camions. Voyons ce qu'il en est pour Benoît Dumont. Son travail, précisément, c'est de faire transporter au bon endroit les marchandises que son entreprise ramasse. Pour faire simple, assisté de son bon ordinateur, il remplit des remorques de camions, décide des trajets de la façon la plus efficace possible, et assure le suivi des marchandises. Sur les remorques de son entreprise, on trouve des balises GPS : « Elles n'enregistrent pas seulement la position, mais aussi la température dans la remorque, s'il y a un problème avec le groupe frigorifique, les heures auxquelles les portes sont ouvertes, etc. ». Comme toujours, c'est la sécurité qui est mise en avant. Son entreprise utilise également une application smartphone pour les distributions et le ramassage, sur laquelle l'itinéraire est enregistré, et qui communique la position et l'activité courante au siège : « Cela évite que les conducteurs pêtent des câbles, qu'ils reçoivent 20 coups de fil pour une raison ou une autre parce qu'on sait où il sont et ce qu'ils font ». La technologie a toujours de bons côtés, n'est-ce pas ?

Ces petits soins apportés aux employés sont compensés par l'urgence et l'instabilité dans lesquelles les chauffeurs travaillent. Les horaires et les trajets peuvent en effet changer au dernier moment, de façon plus ou moins arbitraire selon le responsable. Cela a des implications sur les durées de travail et donc sur le salaire, mais aussi sur la possibilité de prévoir ses activités, son rendez-vous chez le dentiste ou ses week-ends en famille. Sans parler des conducteurs qui, employés en intérim, sont encore plus sujets aux fluctuations saisonnières.

Faire des pauses

Il devait être 14h lorsqu'avec Antonio, on a fait la pause de midi. Il descend du camion avec une boîte en plastique, ouvre une petite trappe sur un côté de la remorque, en sort un bâton qu'il fixe dessous : c'est la table. Il déplie un tabouret de camping, branche un petit réchaud, verse le contenu de la boîte dans une casserole qu'il met sur le feu. En attendant, il s'ouvre une bière.

Antonio mange très rarement au restaurant. Il récupère ainsi un peu d'argent sur ce que son employeur lui donne pour se nourrir. Cette pratique n'est pas rare, que ce soit pour faire de menues économies ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas le choix. Tous les chauffeurs d'Europe de l'Est avec qui j'ai discuté n'avaient par exemple de bourse spécifique ni pour la nourriture ni pour l'hébergement. C'est le cas d'Alex, que je rencontre sur l'aire du Granier au sud de Chambéry, où il passe ses 45h de repos obligatoire. Il vient de Roumanie, et depuis quelques semaines, sa copine l'accompagne, « pour voir un peu à quoi ressemble son travail, son quotidien ». Une chance qu'elle parle anglais : « Pour faire les courses de la semaine, on est allé à un centre commercial qu'on a trouvé en suivant la piste cyclable ». Pas facile de rejoindre la ville sans véhicule, le camion ne pouvant pas bouger. Anca aura ainsi fait le tour de l'Europe de l'Ouest sans jamais visiter une ville. Le couple fait un peu figure d'ovni dans le paysage, volant au-dessus des autres camions qui stationnent ici en solo : rideaux de la cabine tirés, ou bien du linge pendant aux fenêtres, aux rétroviseurs, à l'essuie-glace ; les uns regardent un film, d'autres, entre deux camions, partagent poissons frits, côtes de porc et frites dégoulinantes ; d'une autre remorque sort de la musique pop à un volume qui incite à en profiter.

Rouler sans fin

Nous voilà bientôt au bout du trajet. Après 4h dans le camion d'Antonio, il semble qu'on n'ait plus rien à se dire. Je prends mon stylo, mon cahier, je commence à écrire. Des champs de maïs, de tournesol. J'ai l'impression d'être chez un ami, de passer une soirée chez un vieux pote. À force, il y a un truc qu'on finit par piger, c'est que monter dans un camion, ce n'est pas comme monter dans une voiture. Le camion, c'est un véhicule mais c'est aussi une maison, un lieu de vie. Quand tu montes dans un camion, c'est un peu comme si quelqu'un t'invitait chez lui. C'est ce que dit Alex, ou plutôt Anca qui traduit : « Ma cabine, c'est comme ma maison. J'aime bien ça, oui, j'ai appris à l'aimer, je n'ai pas vraiment eu le choix ».

Il n'y a que deux places assises dans une cabine et derrière, il y a la couchette. Quand on est deux à monter en stop, il y en a un qui se retrouve sur la couchette. Surtout ne pas mettre ses chaussures sur la couchette ! On fume, on papote, on roupille, on écoute de la musique. Toutes les cabines se ressemblent, et en même temps... Certaines cabines sont nickel, dans d'autres il y a de tout qui traîne. Je me rappelle d'un trajet en Serbie, avec une amie, 8h dans un vieux camion, qui transportait, je crois, des tomates. On n'avait aucune langue en commun. Alors quoi ? On dort, on s'arrête boire un café. Et puis des trombes se mettent à tomber, le conducteur s'énerve. Il fait déjà nuit, on ne voit presque rien. Devant, il y a un camion encore plus pourri dont on peut douter qu'il parviendra à monter la côte. Impossible de dépasser. Il indique l'heure qui tourne, il peste, il sait qu'on l'écoute, qu'on l'entend, il n'est pas tout seul. À part être là, qu'est-ce qu'on peut faire ?

« Les routiers, ce sont les personnes les plus attachantes qui m'aient pris en stop », me dira un jour un ami stoppeur. Ce n'est pas la même chose de parler de nos vies dans une voiture et dans un camion, les distances sont différentes, c'est une autre proximité. On va moins vite, certes, peut-être que c'est un peu plus monotone aussi. Les routiers savent qu'ils sont la dernière roue du carrosse, qu'ils portent les choix économiques de l'Europe sur leurs essieux, ceux de la vitesse, de l'abondance, du gâchis, de l'argent. Ils ne peuvent pas ne pas le savoir tellement cela s'impose à eux. Et pourtant, ils continuent de rouler. Et pas moyen de refuser le café qu'ils vous offrent pour terminer le moment passé ensemble, en vous souhaitant bonne chance, bonne continuation...



UNE DESCENTE À LÉMENC

Laissée à l'abandon, la crypte de Lémenc a été fermée au public fin 2013 pour une durée indéterminée, dans l'indifférence quasi-générale. Bâtie sur le site d'occupation primitif de la ville de Chambéry, cette crypte est pourtant un vestige religieux parmi les plus anciens et les plus beaux de Savoie. Deux ans et demi plus tard, l'accès est toujours interdit. « *Impossible de la visiter* », dicit Chambéry tourisme & congrès. Et pourtant, au printemps 2014, alors en pleine campagne municipale, Michel Dantin s'était engagé à « *sauvegarder la crypte de Lémenc pour en faire un haut lieu du tourisme en Europe* ». Sauf qu'aucun travail de restauration conséquent n'a été entrepris depuis et que la crypte continue à se dégrader à cause de l'humidité. *Polenta!*, qui a ses entrées au diocèse, a pu la visiter.



Une visite en compagnie de Jean-Jacques, l'actuel curé de la paroisse, et Adeline, responsable Savoie de Vieilles Maisons de France. L'ancien curé, pourtant invité, n'a pas voulu être de la partie : « *Une visite sous surveillance ? Non, cela ne m'intéresse pas* ». On l'a rencontré trois semaines plus tôt, on nous avait dit qu'il avait la clé et qu'il habitait en face de l'église, alors on a frappé à toutes les maisons voisines jusqu'à tomber sur lui. Soupir : « *La clé, on me l'a retirée il y a six mois* ». Mais à peine passée la porte de chez lui, devant l'imposant escalier de pierre qui donne à l'étage, il nous parle de la crypte : « *Un baptistère ? Ce n'est sûrement pas un baptistère, il faut huit colonnes pour un baptistère, ou quatre à la rigueur, mais là il y en a six* ». Il nous conte l'histoire, les histoires. « *Cela vous gêne si on enregistre ?* ». Et, balayant la question d'un « *Ah* », il nous entraîne plus avant : au temple de Mercure, à ce moine irlandais qui, de retour de Rome, mourra à Lémenc où il repose encore aujourd'hui à l'entrée de l'église. « *Et les messes clandestines après la Révolution, alors ?* ». Un sacré personnage. Le pouce levé, il nous souhaite « *bonne chance* ».

Jean-Jacques n'a pas l'emphase de son prédécesseur, il regrette que celui-ci n'ait pas voulu nous accompagner car lui ne sait pas grand-chose sur la crypte. Peu importe, le petit livre des Amis du Vieux Chambéry, publié au début de l'année, nous a déjà tout dit [1]. Savoir froid. Culte à la mort ? On s'attend à l'obscurité, mais il fait seulement froid et humide. La plupart des murs, qu'on pensait pleins de souvenirs, paraissent d'un chantier récent, en train de se terminer. Seuls quelques éléments témoignent, peintures, colonnes, personnages, oubliés ou rapportés là ? Très vite, nous voilà autour de la mise au tombeau, remontée là depuis le bas de Chambéry, en pleine nuit, pour la sauver des révolutionnaires. Têtes tombées, signe de transport, ou bien attaquées par l'humidité, par ces champignons qui couvrent certains pavés ? Adeline, puis le curé :

« *C'est un genre de salpêtre, non ?*
 - *Ah, on sent bien qu'on ne dormirait pas ici.*
 - *Quelqu'un qui n'aurait pas le choix, il dormirait bien ici.* »





L'association Vieilles Maisons de France a été « fondée il y a 60 ans, [par] des propriétaires de châteaux qui se sont réunis pour la sauvegarde du patrimoine ». La semaine prochaine, une cinquantaine d'adhérents viendra visiter la crypte. Peut-être pour contribuer à sa restauration.

« C'est la Ville qui est propriétaire, explique Jean-Jacques. Les cathédrales appartiennent à l'État, les églises à la Ville.

- Alors c'est la Mairie normalement qui devrait mener les travaux ? demande Adeline.

- Oui tout à fait, c'est pour ça qu'il y a un deal avec le promoteur. Enfin un deal...

Chacun est tenu de s'occuper de ses eaux de pluie ».

Un deal, le promoteur ? Explication : les Sœurs du couvent accolé à l'église ont vendu en 2011. En 2018, projet de l'agence Castel Immobilier, on y trouvera à la place un ensemble d'appartements dans un domaine clos. Une partie du bâtiment se situe derrière l'église, c'est de là que l'eau, guidée par la pente, s'infiltré dans la crypte. Alors, problème d'humidité résolu ?

Ma foi, les beaux jours s'enchaînant, on y est plutôt bien, dans cette crypte. On s'y éterniserait presque. Alors, tandis que l'appareil en grave les détails dans sa mémoire, on continue à parler de Dieu, et des autres aussi, de châtelains sans le sou et du sens de la vie...

(1) Monique Dacquin, *La crypte de Lémenc, un trésor chambérien en péril*, 2016.



À nos ami·e·s

On n'arrête rien.
On est toujours au milieu, entre un point de départ et une fin.

« Ce qui compte, ce ne sont ni les débuts, ni les fins, mais le milieu.
Les gens et les pensées poussent par le milieu et c'est là qu'il faut s'installer ».

(G. Deleuze, *Spinoza – Philosophie pratique*, 1981)

Se laisser dévier par le milieu :
faire pousser les pensées, pousser les gens.
Alors on a creusé notre trou,
on a dessiné
on a porté un regard
on a occupé le terrain
on a pioché à droite à gauche.

Est-ce qu'on est installé-e ?
Après une année de boulot, on comprend mieux ce qu'on fait là,
ce qu'on veut, ce qu'on peut.
Ce qu'on ne veut pas.
On n'est pas militant·e, on ne défend rien, on se défend de tout.
Seul le langage vif se montre efficient,
à la hauteur du moment présent :

« Les opinions sont pour le gigantesque appareil de la vie sociale
ce qu'est l'huile pour les machines ;
on ne se met pas devant pour l'arroser d'huile à machine.
On y injecte tout juste quelques gouttes sur les rivets
et les joints cachés qu'il s'agit de connaître ».

(W. Benjamin, *Sens unique*, 1928)

Voilà, tout est là, à bien y regarder.

« Nous vous en prions :
Ce qui n'est pas singulier, trouvez-le surprenant !
Ce qui est ordinaire, trouvez-le inexplicable !
Ce qui est habituel doit vous étonner.
Discernez l'abus dans ce qui est la règle
Que rien ne soit dit naturel, afin que rien
ne passe pour immuable ».

(B. Brecht, *L'exception et la règle*, 1929)

Polenta!, on ne vous le cachera pas,
ce sont des gens
qui le font,
qui le poussent,
c'est un objet vivant,
qui cherche son milieu,
qui ne le trouve pas,
en perpétuelle installation.

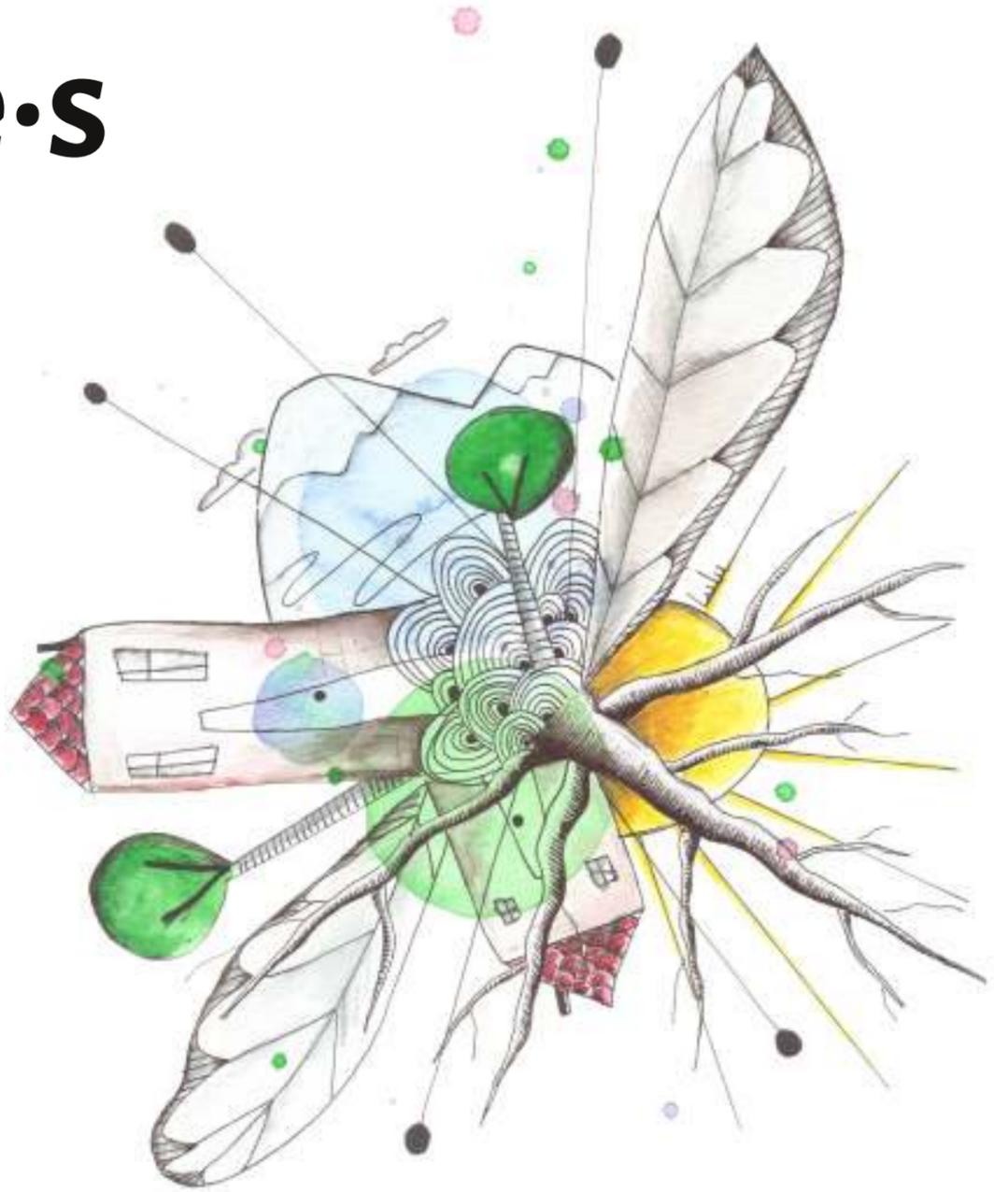
Et aujourd'hui,
les énergies se transforment,
les dynamiques s'essoufflent,
les envies se déplacent.
Fatigue.

L'équipe se rétrécit :
une partie s'exile en Amérique Latine,
une autre part vers d'autres horizons.
Ce quatrième numéro ressemble à un dernier.
On y a réfléchi tout l'été.

C'est quoi cette histoire ?
Un nouveau plan de com' ? Pas vraiment.
La fin de vie des rotatives ? Non plus.
La grève des stagiaires ? Si seulement.
Des difficultés financières ? Même pas.

On a pensé faire un numéro sur la mort. Mettre en scène notre mort.
Mais non, ce n'est pas ça. Même une épitaphe, on ne s'y est pas résolu.
Résurrection, vie dans l'au-delà, réincarnation, zombies, restes,
vers de terre, migration de l'âme... il y a tant de possibles.

Cette histoire, c'est un point, un tiret d'honnêteté, un pas de recul.
Pour un nouvel élan ?
Peut-être qu'on s'en fout, au fond, on a tou-te-s des hauts et des bas,
des petits et gros soucis.



Mais nos histoires d'humeur ne sont-elles pas aussi sérieuses que les histoires de thunes de Lagardère, ou le rachat de parts de Libération par Drahi qu'on étale des mois durant dans ces mêmes journaux dont on négocie le tarif ?

Passer à autre chose,
ou se renouveler ; ressurgir.

Combien de vies, combien de formes aura *Polenta!*,
on ne sait pas.

Que les quelques rescapé·e·s décident ou non de jeter l'éponge,
ce qui compte vraiment,
et ce qui compte toujours,
ce sont les ami·e·s
qui écrivent
qui dessinent
qui photographient
qui mettent en page
qui corrigent les textes
qui distribuent les journaux dans les kiosques
qui vendent le journal à la criée
qui nous lisent
qui nous achètent
qui nous encouragent
qui nous critiquent sans retenue
elles, eux et les autres.

Alors, chère·s ami·e·s, merci.
Sans vous, ce journal n'aurait jamais existé.
Sans vous, il ne pourra pas continuer.

Maintenant.

Passons aux choses sérieuses.
Pour ne pas se laisser mourir, on va faire une grande fiesta.
La suite, on verra plus tard.
Alors prévoyez le champagne et le tofu, on s'occupera du reste.
Que l'on célèbre ensemble notre amour de la presse papier et de l'objet journal.

Écrire ou mourir ? Festoyons !

A très vite.